

République du Sénégal
Un peuple – Un but – Une foi

MINISTERE DE L'HABITAT, DE LA
CONSTRUCTION ET DE L'HYDRAULIQUE

MINISTERE DE L'URBANISME ET DE
L'ASSAINISSEMENT



Région de **ZIGUINCHOR**

**PLAN LOCAL D'HYDRAULIQUE ET
D'ASSAINISSEMENT-PLHA**

*Communauté rurale d'ENAMPORE
(Version finale)*

JUILLET 2010

Ce document est réalisé sur financement de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) dans le cadre de son appui au Gouvernement du Sénégal



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE



USAID/PEPAM Millennium Water and Sanitation Program

Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire

Cooperative Agreement No 685-A-00-09-00006-00

Accord de coopération n°685-A-00-09-00006-00

PREPARED FOR / PRÉPARÉ À L'ATTENTION DE

Agathe Sector
Agreement Officer's Representative
Office of Economic Growth
USAID/Senegal
Route des Almadies
Almadies
BP 49
Dakar, Senegal

Prepared by / Préparé par

RTI International
3040 Cornwallis Road
Post Office Box 12194
Research Triangle Park, NC 27709-2194
Phone: 919.541.6000

<http://www.rti.org>

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE.....	6
1.1. CARACTERISTIQUES GENERALES.....	6
1.1.1 <i>Situation géographique</i>	6
1.1.2 <i>Climat</i>	7
1.2. DEMOGRAPHIE.....	8
1.2.1 <i>Populations</i>	8
1.2.2 <i>Localités</i>	8
1.3. ACTIVITES ECONOMIQUES.....	9
1.3.1 <i>L'agriculture</i>	9
1.3.2 <i>L'élevage</i>	10
1.3.3 <i>Pêche</i>	11
1.3.4 <i>Le commerce</i>	12
1.4. INFRASTRUCTURES DE BASE (AUTRES QUE CELLES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT).....	12
1.4.1 <i>L'éducation</i>	12
1.4.2 <i>La santé</i>	14
1.4.3 <i>Electricité</i>	14
1.5. ACTEURS DE DEVELOPPEMENT DANS LA CR.....	15
1.5.1 <i>Les organisations communautaires de base</i>	15
1.5.2 <i>Les partenaires au développement</i>	17
II. BILAN DE L'ACCES A L'EAU POTABLE.....	19
2.1. RESSOURCES EN EAU.....	19
2.1.1 <i>Eaux de surface</i>	19
2.1.2 <i>Eaux souterraines</i>	19
2.2. SYNTHESE D'INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU.....	20
2.2.1 <i>Réseaux AEMV</i>	20
2.2.2 <i>Puits modernes</i>	21
2.3. ACCES A L'EAU POTABLE POUR LES USAGES DOMESTIQUES.....	22
2.3.1 <i>Taux d'accès</i>	22
2.3.2 <i>Taux de desserte</i>	22
2.4. ACCES A L'EAU POTABLE POUR LES USAGERS PRODUCTIFS ET LES BESOINS COMMUNAUTAIRES.....	23
2.4.1 <i>Agriculture</i>	23
2.4.2 <i>Elevage</i>	23
2.4.3 <i>Infrastructures scolaires et sanitaires</i>	24
III. BILAN DE L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT.....	24
3. 1 SYNTHESE DES INVENTAIRES D'INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT.....	24
3.1.1 <i>Assainissement collectif</i>	24

3.1.2. Assainissement individuel	25
3.2. ACCES A L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL.....	25
3.3. ACCES A L'ASSAINISSEMENT POUR LES SERVICES SOCIAUX DE BASE.....	25
VI. PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNAUTE RURALE	26
4.1. OBJECTIFS POUR 2015	26
4.1.1 Eau potable	26
4.1.2. Assainissement	26
V. RESULTATS ATTENDUS EN 2015	26
5. 1. EAU POTABLE	26
5.2. ASSAINISSEMENT	27
VI. COMPOSANTES DU PLHA	27
6.1. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE	27
6.2. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT	28
6.3 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.....	39
6.3.1. IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable	39
6.3.2. IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement	39
6.3.3. Etudes et activités spécifiques.....	40
VII. COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT	40
7.1. COMPOSANTE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE.....	40
7.2. COMPOSANTE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT	41
7.3. COMPOSANTE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	41
7.4. RECAPITULATIF ET PLAN DE FINANCEMENT	42
VIII. PLAN D'ACTION TRIENNAL	43
8.1. PROJETS EN COURS D'EXECUTION	43
8.2. OPERATIONS PRIORITAIRES	43
ANNEXES	44
CARTOGRAPHIE	46

LISTE DES ABREVIATIONS

AB	Abreuvoir
AEV	Adduction d'Eau Village
AEMV	Adduction d'Eau Multi village
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
APS	Avant Projet Sommaire
ASUFOR	Association des Usagers de Forage
BAD	Banque Africaine de Développement
BALP	Bac à laver puisard
BC	Branchement Communautaire (à l'eau potable)
BE	Bureau d'étude
BF	Borne fontaine
BP	Branchement particulier
BPF	Brigade des puits et forages
CPJ	Capacité de Production journalière (d'un système d'exhaure en m ³ /j)
CR	Communauté rurale
EAB	Equivalent Abreuvoir
ECP	Ecole primaire
E&C	(Service d') Etude technique et de contrôle
EPE	Equivalent point d'eau
EPI	Electropompe immergée
F&T	Fournitures et travaux
FV	Forage villageois (équipé de PMH)
GE	Groupe électrogène
I&D	(Provisions pour) Imprévus et divers
IEC	Information- Education- Communication
BT	(Réseau électrique) Basse tension
LFE	Latrines à fosse étanche
LFV	Latrines à fosse ventilée
LMT	Ligne à moyenne tension (SENELEC)
LTR	Latrines traditionnelles
MTH	Moteur thermique
ONG	Organisation non gouvernementale
PAV	Pompe d'exhaure à axe vertical
PEM	Point d'eau moderne d'accès à l'eau potable (BF, BP, PO, PM ou FV)
PLHA	Plan local d'hydraulique et d'assainissement
PEPAM	Programme d'eau potable et d'assainissement du millénaire
PM	Puits moderne protégé avec ou sans PMH
PMH	pompe à motricité humaine
PO	potence à charrette
PS	Poste de santé
RGPH III	Recensement général de la population et de l'habitat du Sénégal
SIG	Système d'information géographique
TCM	Toilette à chasse manuelle
UBT	Unité de bétail tropical
USAID	Agence américain pour le développement international

FICHE DE SYNTHÈSE PLHA

Communauté rurale **ENAMPORE**

Données de base **Population**

- Population 2003 : 3 009 (RGPH III)
- Taux de croissance : 30,1 % (RGPH III)
- Population 2010 : 9 356 (Projection)
- Population 2015 : 13 895 (Projection)

Accès à l'eau potable et à l'assainissement en 2010

- Taux d'accès à l'eau potable : 100 %
- Taux de desserte en eau potable : 100 % (cf définition en annexe)
- Taux d'accès à l'assainissement : 34,7 % (État des lieux 2004, 17%)

Objectifs

Objectifs globaux

- Réalisation des objectifs des populations (Objectifs du PLD)
- Accès à l'eau potable et l'assainissement pour toute la population de la CR

Objectifs spécifiques pour 2015

- Taux d'accès à l'eau potable : 100 % (minimum)
- Taux d'accès à l'assainissement : 67,35 % (Minimum)

Résultats à atteindre en 2015 13 895 personnes avec accès adéquat à l'eau potable (minimum)
9 360 personnes avec succès adéquat à l'assainissement (minimum)
24 infrastructures avec assainissement adéquat

Composantes et activités **1. Développement des infrastructures d'eau potable**

- Renouvellement du forage d'Enampore par la réalisation de deux nouveaux forages couplés entre eux et densification du réseau
- Renouvellement du forage de Brin, densification et extension du réseau
- Etudes d'exécution et contrôle des travaux

2. Développement des infrastructures d'assainissement

- Construction de 630 systèmes d'assainissement individuels
- Construction de 6 édicules publics
- Etudes d'exécution et contrôle des travaux

3. Mesures d'accompagnement

- IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable
- IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement
- Etudes et activités spécifiques

Coût et plan de financement **Coût du programme : 517 435 500 FCFA HT, dont**

- Infrastructures d'eau potable : 263 235 500 FCFA (50,9 %)
- Infrastructures d'assainissement : 181 500 000 FCFA (35,1 %)
- Mesures d'accompagnement : 72 700 000 FCFA (14 %)

Plan de financement :

- Communauté rurale et populations : 18 150 000 FCFA (3,5 %)
- Partenaires au développement : 499 285 500 FCFA (96,5 %)

I. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE

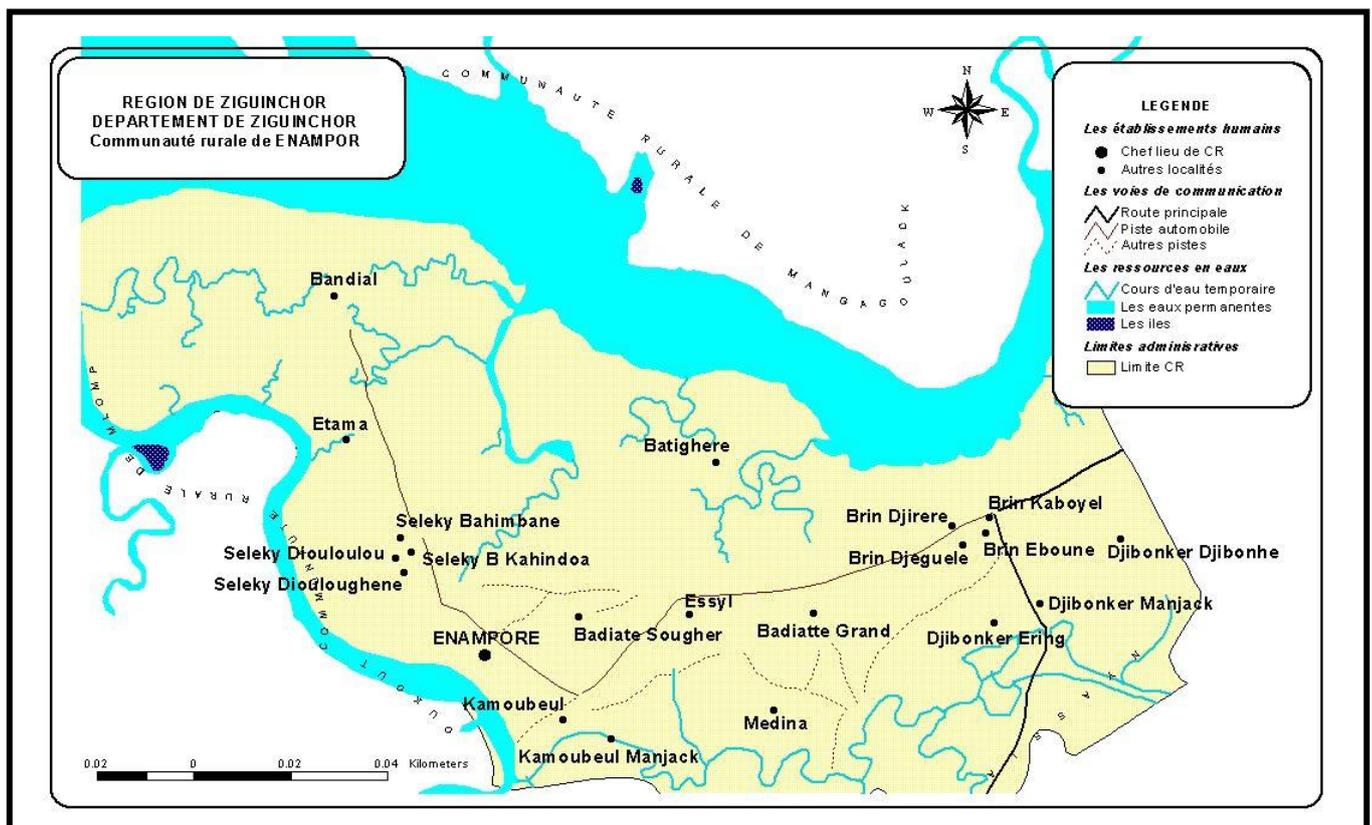
1.1. Caractéristiques générales

1.1.1 Situation géographique

La communauté rurale d'Enampore est située dans l'arrondissement de Nyassia, département de Ziguinchor et région du même nom.

Elle est limitée :

- au Nord par le fleuve Casamance qui la longe;
- au Sud par un affluent du fleuve Casamance qui la sépare de la communauté rurale de Nyassia ;
- à l'Est elle est frontalière avec l'arrondissement de Niaguis ;
- à l'Ouest par le marigot de Djiromaïthe.



Elle couvre une superficie de 183 km² soit 39,69% de la superficie totale de l'arrondissement de Nyassia.

1.1.2. Climat

Le climat est de type soudano-guinéen dominé par deux saisons :

- une saison sèche qui s'étale de novembre à mi-juin et ;
- une saison des pluies de mi-juin à octobre au cours de laquelle sont menées les activités agricoles.

Les hauteurs d'eau enregistrées ces dix dernières années varient de 963 à 1653 mm, favorisant ainsi la présence de cours d'eau semi – permanents et des mares temporaires.

TABLEAU N°1. PLUVIOMETRIE

ANNEE	HAUTEUR EN MM	JOURS DE PLUIE
2000	1281	74
2001	1323,7	73
2002	989	61
2003	1187,7	82
2004	963,9	72
2005	1308,7	73
2006	1111	79
2007	1002,5	70
2008	1652,8	91
2009 depuis à mi octobre	1188,9	64
Moyenne Décennale	1200,92	73,9

Source : CADL Niassya

Relief et sols

La zone est relativement plate entrecoupée de plusieurs bas- fonds, plus ou moins vastes, servant de parcelles pour la riziculture. Elle présente également de vastes étendues mortes (les estuaires).

On rencontre différents types de sols :

- sols de mangroves (sols salés ou tannes) sur environ 8.300 hectares surtout à Etama, Bandial, Batiguère 1 ; c'est principalement la zone des îles
- sols de plateaux (deck- dior) sur 4.964 hectares : concernent le continent et se retrouvent un peu partout au niveau de la communauté rurale

Au niveau du Fouloum, on a :

- sols hydromorphes (deck), qui occupent 4.964 hectares : Djibonker, Brin;
- sols ferrugineux latéritiques, qui occupent 833 hectares : Enampor, Médina, Brin.

1.2. Démographie

1.2.1. Populations

Le RGPH III indique, pour la CR une population en 2003 de 3 009 personnes avec une moyenne de 7,2 personnes par ménage et un taux de croissance de 30,1 % par an, dû en grande partie, à un déplacement massif des populations qui se sont installées dans la CR qui n'a pas été très touchée par le conflit armé en Casamance. La population de la CR d'Enampore est estimée à 9 356 personnes en 2010 et devrait atteindre 13 895 personnes en 2015, sur la base d'un taux de croissance de 9,7% par an entre 2010 et 2015.

Au plan ethnique nous avons 83,4 % de Diola, 12,8 % de Baïnounk, 2,4 % de Manjacque, et environ 1,4 % d'autres ethnies (peul, mandingue).

Mouvement de la population

Contrairement à plusieurs zones de la région, le conflit armé en Casamance n'a pas entraîné des mouvements importants de la population. Seuls les villages de Djibonker Manjacque et de Kamoubeul Manjacque ont été abandonnés à un moment donné du conflit armé en Casamance. A Brin et à Djibonker, il a été noté quelques départs de populations. Par contre, beaucoup de personnes se sont installées dans la communauté rurale à cause de la quiétude qui y régnait.

1.2.2. Localités

On recense 22 villages administratifs dans la CR d'Enampore mais avec le regroupement des villages de Brin en une seule entité (un seul chef de village) et ceux de Sélecky aussi, il n'existe plus que douze (12) villages à prendre en compte dans la planification (en ne tenant pas compte des deux villages déplacés), parmi lesquels dix (10) seront des petits centres ruraux de plus de 1.000 habitants à l'horizon 2015 et qui concentreront 95,5 % de la population totale de la CR. Les

petites localités de moins de 500 habitants représenteront de 16,7 % des villages administratifs ce qui est favorable à la réalisation des infrastructures communautaires.

TABLEAU : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA CR

Population

DEMOGRAPHIE	2003	ESTIMATIONS 2010	PROJECTION 2015
Population CR	3 009	9 356	13 895
Ménages CR	418	1 300	1 930

Localités

CLASSE POPULATION	1	2	3
Nombre localités	10	0	2
Population à l'horizon 2015	13 261	0	629
% population totale	95,5 %	0 %	4,5 %
% nombre localités	83,3 %	0 %	16,7 %

Classe population 1= Pop ≥ 1000 hab. 2 = 500 ≤ pop <1000 3 = pop < 500

1.3. Activités économiques

1.3.1. L'agriculture

Le secteur agricole est, essentiellement, dominé par une agriculture sous pluies ; elle est ainsi fortement influencée par les aléas climatiques. Au plan technique, le niveau d'équipement reste faible et est de type traditionnel avec une dominance du « Kadiandou ».

On constate un faible niveau d'utilisation d'intrants et un manque d'infrastructures de conservation et de transformation qui font de cette agriculture une agriculture à caractère traditionnel et extensif.

Toutefois elle constitue un élément moteur pour le développement économique et social de la Communauté rurale.

La culture dominante est le riz. Il s'agit essentiellement de culture sous pluie pratiquée dans les bas fonds. La baisse de la pluviométrie et l'intrusion de la langue salée dans les bas fonds d'une part, et d'autre part l'insécurité, avaient conduit à une

baisse progressive des superficies cultivables pour le riz ; mais depuis ces dernières années on assiste à une reprise des rizières du fait de l'accalmie et de la bonne pluviométrie.

En ce qui concerne les cultures de plateau, on a le mil, le maïs et le sorgho comme céréales.

Les cultures de rente sont les tubercules, la patate douce et le manioc. Les cultures de niébé et d'arachide sont en pleine croissance.

En saisons sèche, les productions maraîchères prises globalement connaissent une hausse progressive avec toutefois une situation instable. Ce secteur, malgré le dynamisme affiché, souffre d'un manque de professionnalisme des acteurs même si on note une présence importante de structures d'appui (ACPP, APRAN, ANCAR, PADERCA, CADL). Les contraintes notées sont la mévente des produits due entre autres à la saturation des marchés locaux, les difficultés d'écoulement vers les grands centres de consommation malgré sa proximité avec le marché de Ziguinchor

L'arboriculture est très développée dans la zone. Elle concerne les mangues et depuis peu l'anacarde. Ces dernières années avec le problème de la mouche blanche, il y a un sentiment de découragement qui commence à s'installer autour de la production de mangues.

1.3.2. L'élevage

L'élevage dans la communauté rurale constitue une activité complémentaire à l'agriculture. Il joue un rôle important dans l'économie mais souffre de ses pratiques traditionnelles et de son caractère extensif.

Le cheptel bénéficie, par contre, d'une biomasse naturelle quasi présente toute l'année au niveau de la communauté rurale. Ces dernières années, il y a un développement de l'aviculture avec l'installation de poulaillers modernes dans la communauté rurale. L'élevage de bovins semble être en replis du fait des vols fréquents de bétails.

Au plan équipement, il faut noter une faible couverture des infrastructures pastorales. En effet Il n'y a qu'un parc de vaccination qui n'est même pas utilisé et 7 abreuvoirs dont 5 non fonctionnels.

La flore mellifère très riche confère à la communauté rurale aussi une vocation apicole.

TABLEAU : ESTIMATION DU CHEPTEL DE LA CR

CATEGORIE	BOVINS	OVINS	CAPRINS	EQUINS	ASINS	TOTAL UBT	NBRE UBT / PERSONNE
Effectif	2 400	700	3 800	0	0	3 680	0,5
Valeur UBT	1	0,2	0,3	1,2	0,4		

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Ziguinchor (rapport annuel 2009)

1.3.3. Pêche

La pêche présente des potentialités énormes dans la communauté rurale. Elle représente l'activité principale dans la zone des estuaires et est une activité importante au niveau des autres villages.

La présence du fleuve Casamance et ces nombreux bolongs, qui finissent à l'océan, ont faiblement influencés les pratiques de pêche. La pêche au filet et l'apparition de pirogues motorisées annonce une tendance à la modernisation qui cohabite avec les pirogues et techniques traditionnelles.

Les villages de Bandial, Etama, Batiguère 1 et Séléky sont les plus en vu dans le domaine de la pêche. La production qui était destinée, principalement, à la consommation familiale auparavant est de plus en plus sur le marché.

La pêche est en progression et avec elle les mises à terre depuis quelques années, malgré un équipement rudimentaire. Aujourd'hui on note l'apparition d'activités annexes telles que le mareyage et la transformation des produits halieutiques.

1.3.4. Le commerce

La situation du secteur du commerce dans la communauté rurale est marquée par une disparition des points de collecte d'arachide. Au niveau des villages on a substitué la commercialisation de l'arachide à celle des mangues, des agrumes, du poisson, des produits de cueillette et de maraîchage et de l'anacarde à certains endroits (Badiatte, Enampore, Kamobeul).

A côté de ces produits, il y a l'exploitation du vin de palme qui est largement pratiquée et dont la commercialisation est une des sources de revenu les plus importantes.

D'autre part, on note la présence d'un réseau de vingt quatre boutiques pour le petit commerce qui facilite l'accès aux denrées de base. Le maillage des boutiques couvre tous les villages

Il existe à Brin et à Essyl un petit marché non construit et non aménagé qui fonctionne tous les jours. Au plan organisationnel, il faut reconnaître que le secteur du commerce est totalement inorganisé et aussi dépourvu de structure d'appui. Il souffre de l'enclavement interne de la communauté rurale et de la proximité de Ziguinchor qui ne facilite guère le développement de marchés permanents ou hebdomadaires.

1.4. Infrastructures de base (autres que celles d'eau potable et d'assainissement)

1.4.1. L'éducation

- L'enseignement préscolaire

Les partenaires au développement de la communauté rurale d'Enampore (CCF) appuient le développement des infrastructures d'enseignement préscolaire. Les écoles maternelles de la communauté rurale qui renferment beaucoup d'abris provisoires, sont les suivantes :

TABLEAU : ÉTABLISSEMENTS PRESCOLAIRES DE LA CR

N°	ETABLISSEMENTS ET LOCALISATION	STATUT	EFFECTIF			POINT D'EAU		BLOCS SANITAIRES		
			G	F	T	ROB	PUITS	T	G	F
1	Case des Tout Petits d'Enampor	Pu	27	25	52	0	0	2	1	1
2	Case des Tout Petits de Séléky	Pu	26	28	54	0	0	0	0	0
3	Garderie de Kamobeul (2010)	Com	16	24	40	0	0	0	0	0
4	EM de Brin		NP	NP	NP	0	0	4	2	2
Total		-	-	-	-	0	0	6	3	3

Source : IDEN de Ziguinchor (année scolaire 2009 / 2010)

- L'enseignement élémentaire

Sur le plan de l'enseignement élémentaire, la C.R. compte huit (08) écoles primaires publiques. Au plan de la sécurité, il faut signaler qu'aucune école n'est clôturée.

Toutes les écoles élémentaires disposent des blocs sanitaires et d'un point d'eau.

TABLEAU N° : ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ELEMENTAIRES DE LA CR

N°	ETABLISSEMENTS ET LOCALISATION	STATUT	EFFECTIF			POINT D'EAU		BLOCS SANITAIRES		
			G	F	T	ROB	PUITS	T	G	F
1	Adama Bâ (Boudialab)	Public	101	78	179	1	1	8	4	4
2	Affilédio Manga (Enampor)	Public	94	79	173	1	1	10	5	5
3	Atighére Diatta (Badiatte)	Public	71	74	145	0	1	3	1	2
4	Atombé Bassène (Bandial)	Public	43	49	92	1	0	8	4	4
5	Dianambagane Bassène (Kamobeul)	Public	48	50	98	0	1	8	4	4
6	Djicouck Sagna (Djibonker)	Public	72	78	150	0	1	8	4	4
7	Essyl	Public	53	39	92	1	0	4	2	2
8	Pierre Bassène (Séléky)	Public	87	72	159	1	0	8	4	4
Total		-	569	519	1088	5	5	57	28	29

Source : IDEN de Ziguinchor (année scolaire 2009 / 2010)

Les écoles font du maraîchage pour approvisionner la coopérative scolaire et la restauration dans la cantine, sauf Bandial et Séléky.

- L'enseignement moyen

La communauté rurale d'Enampore compte deux (02) établissements d'enseignement moyen à Enampore et à Djibonker, un seul établissement dispose d'un point d'eau.

TABLEAU : ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT MOYEN DE LA CR

N°	ETABLISSEMENTS ET LOCALISATION	STATUT	EFFECTIF			POINT D'EAU		BLOCS SANITAIRES		
			G	F	T	ROB	PUITS	T	G	F
1	CEM Djibonker	Public	142	125	267	0	0	8	4	4
2	CEM Enampor	Public	289	215	504	1	1	8	4	4
Total		-	431	340	771	1	1	16	8	8

Source : IDEN de Ziguinchor (année scolaire 2009 / 2010)

1.4.2. La santé

Au plan de la couverture sanitaire, la communauté rurale est dans une situation favorable avec un ratio d'un (01) poste de santé pour trois mille cent dix neuf (3 119) habitants qui est légèrement inférieur à la norme de l'OMS (1 poste de santé pour 2 500 habitants) et un effectif de vingt trois (23) personnes qui constitue le personnel de santé sur l'ensemble de celle-ci.

D'autre part, les rayons de couverture excèdent rarement les 5 km et, de plus, avec la stratégie avancée, nous avons deux (02) cases de santé et quatre (04) maternités fonctionnelles qui servent de relais aux postes de santé.

TABLEAU : INFRASTRUCTURES SANITAIRES DE LA CR D'ENAMPOR

VILLAGES	POSTES DE SANTE				MATERNITES RURALES				CASES DE SANTE			
	FONCTIONNALITE		BLOCS SANIT.	POINT D'EAU	FONCTIONNALITE		BLOCS SANIT.	POINT D'EAU	FONCTIONNALITE		BLOCS SANIT.	POINT D'EAU
	F	NF			F	NF			F	NF		
Enampor	X		X	X	X		X	X	-	-	-	-
Batighère	-	-	-	-		x			x		0	0
Brin	X		X	X			X	0	-	-	-	-
Badiate	-	-	-	-	X		X	X		X		
Médina	-	-	-	-		X				X		
Sélecky	X		X	X	X		X	X	-	-	-	-
Bandial	-	-	-	-	X		0	0	X		0	0
Total	3 PS				4	2			2	2		

Source : Région Médicale de Ziguinchor, 2009

1.4.3. Electricité

La communauté rurale est faiblement couverte au plan énergétique. En effet, seuls les trois (3) villages sur l'axe Ziguinchor-Oussouye sont connectés aux réseaux

électriques de la SENELEC. Pour faute d'extension, le village d'Enampore, chef lieu de la communauté rurale n'est pas encore électrifié.

Pour l'énergie solaire, il commence à se propager dans la communauté rurale au niveau de certaines infrastructures sociales (écoles ; postes de santé, cases de santé).

VILLAGES ELECTRIFIES	RESEAU ELECTRIQUE SENELEC	NOMBRE D'ABONNES
Djibonker Ering	01	05
Brin	01	17
Djibonker Djiboher	01	00

Source : PLD de 2009

1.5. Acteurs de développement dans la CR

1.5.1. Les organisations communautaires de base

- Les groupements de promotion féminine (GPF)

Les Groupements de promotion féminine reçoivent l'encadrement du Service Départemental du Développement Communautaire. Leurs activités tournent essentiellement autour du maraîchage et de l'exploitation des produits de cueillette. Mais dans les villages insulaires, les GPF font essentiellement la cueillette et le commerce des huîtres et du bois.

Ces groupements sont plus ou moins bien structurés car certains disposent même d'un compte bancaire.

Dans la CR, ces GPF ont pour principaux partenaires AJAC/APRAN et le CADL. Les activités menées portent, essentiellement, sur le maraîchage et l'arboriculture.

- Les Groupements d'Intérêt Economique (GIE)

Le groupement d'intérêt économique est une organisation, légalement, constituée et qui dispose d'un registre de commerce. Il intervient dans plusieurs secteurs d'activités comme la production maraîchère, l'arboriculture, le commerce, l'élevage, etc.

Les GIE regroupent un nombre limité de personnes. La principale difficulté à laquelle les GIE sont confrontés reste le problème de financement des activités de production. Il est fréquent de voir un GIE disposer d'un projet ou d'une idée de projet et de ne pouvoir trouver un fonds pour financer ses activités.

- Les Associations Sportives et Culturelles (ASC)

Presque chaque village a une association sportive et culturelle (ASC) mais seulement quelques unes sont formelles. Annuellement, une compétition qui engage la coupe du Conseil est organisée et les ASC affiliées à l'Organisme départemental de coordination des activités de vacance (ODCAV) participent au championnat navétane.

Les ASC qui avaient des activités classiques, sportives et culturelles, s'investissent de plus en plus dans le développement de la communauté rurale. Cependant, elles sont confrontées à des difficultés réelles qui freinent leurs ambitions. Le principal problème de ces ASC est la courte durée accordée aux activités et réalisées uniquement, durant les vacances, période pendant laquelle s'organisent les « navétane » ou tournois de football. Or, ce temps relativement court ne leur permet pas de mener des activités pouvant générer des ressources suffisantes pour financer des activités économiques importantes.

TABLEAU : ORGANISATION COMMUNAUTAIRES DE BASE

VILLAGES	OP	GPT VILLAGEOIS	GIE	GPF	ASC	ASS. D'EMIGRES	COOPERATIVES
Selecky	01	01	02	01	01	00	01
Etama	01	01	02	01	01	00	01
Bandial	01	01	02	01	01	00	01
Batighere	01	01	02	01	01	00	01
Badiathe	00	01	00	01	01	00	00
Essyl	00	01	02	01	01	00	00
Kamobeul	00	02	00	01	01	00	00
Enampor	00	02	01	01	01	00	00
Djibonker Ering	00	01	02	02	01	00	00
Brin	00	01	02	01	01	00	00
Djibonker Djiboher	00	01	01	02	01	00	00
Médina	00	01	04	01	01	00	00
TOTAL	4	14	20	14	12	0	4

Source : PLD de 2009

- Autres associations de développement communautaire

Association des Parents d'Elèves (APE)

Chaque école a une association qui regroupe l'ensemble des parents d'élèves. C'est une association qui est chargée, en collaboration avec le directeur d'école et les enseignants, d'œuvrer pour l'entretien de l'école et pour une qualité des enseignements.

AGIR

C'est une association qui intervient dans l'appui à la réalisation d'infrastructures sanitaires et scolaires. Elle est composée de onze (11) ressortissants de la communauté rurale et travaille en partenariat avec la coopération Luxembourg Casamance et la coopération espagnole.

ADECOR

C'est une association de développement créée au début de la décennie. L'association s'active dans les activités d'accompagnement des populations pour la gestion des cantines scolaires et l'aménagement des vallées. Dans le passé, ADECOR a participé, activement, à l'aménagement de piste de production et à la mobilisation des populations pour contribuer à l'aménagement de l'adduction d'eau à partir du forage de Badiatte.

Union Culturelle du Royaume Affiléidio

C'est une organisation historique de regroupement des jeunes de Badiate, Séleky et Bandial. Elle mobilise les jeunes pour les activités de vacances et d'appui aux associations villageoises : alphabétisation, cours de vacances, activités sportives et culturelles mais les activités sont en baisse à cause des conflits de génération et des problèmes de gestion. Le désir de redynamisation cet instrument de préservation de l'identité culturelle reste vivace et qui, appuyé, devrait servir d'instrument pour la mobilisation populaire pour le développement de la communauté rurale

1.5.2. Les partenaires au développement

Parmi les intervenants au niveau de la communauté rurale d'Enampore, on peut citer les structures suivantes:

TABLEAU N° : ONG, PROJETS ET PROGRAMMES INTERVENANT DANS LA CR

PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT	NATURE	ANNEE D'INTERVENTION	DOMAINE D'INTERVENTION	CIBLES
PNDL	Programme	2007	Réalisation des infrastructures socio-économiques de base, renforcement de capacités	Populations
USAID	Programme	2004	Santé (appui en matériels médicaux), hydraulique et assainissement ruraux	Populations locales
PROCAS	Projet	2004	Prévention et gestion de conflit, promotion de la paix, VIH SIDA	Populations
ANCAR	Agence	2005	Conseil agricole et rural (renforcement de capacités)	Populations
ANRAC	Agence	2005	Hydraulique, santé (construction et réhabilitation des infrastructures sanitaires), communication (aménagement et réhabilitation pistes), éducation (construction et équipement salles de classes)	Populations
PADERCA	Projet	-	Valorisation des ressources naturelles Renforcement de capacités Hydraulique, agriculture	Populations locales
AJAC/ APRAN	Association	-	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture, • renforcement de capacités, • mise en œuvre du programme USAID pour le retour de la paix ; 	Populations locales
CARITAS :	ONG	-	Agriculture, hydraulique rurale, allègement des travaux des femmes, santé, Assistance sociale	Populations
UNICEF	Programme	-	éducation	Populations locales
Coopération Espagnole (PAZ)	Projet	-	infrastructures scolaires et appui en équipement sanitaire	Populations locales
AFRICARE	ONG	-	Sécurité alimentaire, microcrédit, santé (lutte contre le paludisme)	Populations locales
Enda ACAS	ONG	2007	Gestion de l'eau, lutte contre la salinisation des rizières, santé, agriculture	Populations locales
COSPE (coopération pour le Développement des pays émergents)	Projet	-	Agriculture (arboriculture fruitière), éducation, santé, promotion féminine	Populations
AMA	Agence	2002	Hydraulique (fonçage de puits), Construction de mosquées, Assistance sociale	Populations locales

Source : PLD de 2009

II. BILAN DE L'ACCES A L'EAU POTABLE

Dans la communauté rurale d'Enampore, l'eau potable est un véritable problème surtout pour les populations des villages de Sélecky, Etama, Bandial et Batiguère 1. La solution des citernes de captage des eaux de pluies (impluviums) dans les îles, contribue fortement à la résolution de ce problème, mais reste insuffisante du fait de l'augmentation de la population et du coût élevé de l'entretien et de la réparation de ces citernes. Aujourd'hui, la situation de délabrement de ces citernes étant très avancée, il est difficile de poursuivre l'utilisation de celles-ci. Face à cette situation, les femmes de ces quatre localités vont souvent chercher de l'eau potable à Enampore. Certaines préfèrent se rendre à Oussouye en traversant le Kamobeul-bolongs par la pirogue avec le risque de naufrage.

Les risques de contracter des maladies liées à l'eau sont grands surtout en saison des pluies car les populations, trop occupées par les activités agricoles, préfèrent boire les eaux de pluie stockées dans les fûts et non traitées ou simplement les eaux des mares (c'est le cas de Séléky qui est une presqu'île).

2.1. Ressources en eau

2.1.1. Eaux de surface

Les eaux de surface sont constituées essentiellement du fleuve Casamance et de ses affluents

A côté des cours d'eau permanents, la communauté rurale dispose de mares temporaires, plus ou moins importantes, qui sont des points d'eau pour certains besoins domestiques et l'abreuvement du bétail. Ces mares sont localisées principalement dans les territoires villageois d'Enampore, Sélecky, Kamobeul, Essyl.

2.1.2. Eaux souterraines

La communauté rurale compte deux zones : une zone continentale et une zone insulaire. La nappe phréatique ne présente aucun risque d'exploitation sur l'axe Enampore, Kamobeul, Essyl, Grand Badiatte, Médina, Brin. Sa profondeur dans la sous zone continentale se situe aux environs de 10 mètres. Mais pour des problèmes

de salinité, aucun puits dans cette zone ne peut être réalisé à moins d'un kilomètre du Kamobeul – bolong ou aux abords des autres bolongs existants dans cette zone.

La nappe phréatique affleure au niveau de la zone des estuaires sur l'axe Sélecky – Bandial et est caractérisée par une eau saumâtre non appropriée aussi bien pour la consommation humaine, animale que pour l'exploitation agricole. Dans cette zone, il n'est pas intéressant de faire un puits. Au niveau de Brin, l'eau des puits est encore de bonne qualité (contrairement à celle du forage) mais elle se dégrade progressivement.

Les eaux souterraines sont exploitées essentiellement par deux forages de captage et les puits modernes. La qualité des eaux est jugée par les populations, bonne pour le forage et les puits à Brin mais médiocre (eau saumâtre) pour le forage d'Enampore.

2.2. Synthèse d'inventaire des infrastructures de production et de distribution d'eau

2.2.1. Réseaux AEMV

La communauté rurale d'Enampore compte deux réseaux AEP qui sont :

- **l'AEMV d'Enampore** dessert 7556 personnes. Le forage est équipé d'un groupe électrogène et d'une électropompe immergée fournissant un débit de 28 m³/h, soit une capacité de production journalière (CPJ) de 280 m³ qui correspond à 37 litres / jour / personne, presque équivalente à la capacité ciblée de 35 litres / personne / jour. L'eau de ce forage est relativement saumâtre, d'où une bonne partie de la population préfère boire l'eau des puits ou utiliser l'eau des impluviums (à Etama, Bandial, Batiguère) malgré qu'elle ne soit pas potable. L'amélioration de la qualité de l'eau de ce forage est donc indispensable.

L'eau est vendue à raison de 400 F/ m³. Le renouvellement de ce forage, la mise en place et le renforcement des capacités des membres des instances de l'ASUFOR, sont indispensables pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau des populations des localités polarisées par ce forage.

- **l'AEMV de Brin** dessert 1350 personnes. Le forage est électrifié et équipé d'une électropompe immergée fournissant un débit de 40 m³ /h, soit une capacité de production journalière (CPJ) de 400 m³ qui correspond à 296 litres / jour / personne, largement supérieure par rapport à la capacité ciblée de 35 litres / personne / jour. La qualité de l'eau de ce forage est jugée bonne par les populations.

L'eau est vendue à raison de 250 F/ m³. Le renouvellement de ce forage, la densification de son réseau (car Brin Eboul n'est pas encore raccordé), la mise en place et le renforcement des capacités des membres des instances de l'ASUFOR, sont indispensables pour l'amélioration de l'approvisionnement des populations de cette zone.

TABLEAU : CARACTERISTIQUES DES RESEAUX AEV DE LA CR

DESIGNATION	N°IRH	DESSERTE		PRODUCTION – STOCKAGE				DISTRIBUTION				
		NBRE DE LOCALITES	POP.	ENERGIE	EXHAU RE	CPJ	STOCKIGE	BF	BP	PO	AB	BJ
Enampore	-	9	7 556	GE	EPI	280	100 m ³ / 23 m	40	51	1	3	0
Brin	225X0015	2	1 350	SENELEC	EPI	400	150 m ³ / 18 m	4	38	0	3	1
Total		11	8 906	-	-	680	-	44	89	1	6	1

2.2.2. Puits modernes

Les puits modernes assurent l'essentiel de l'approvisionnement en eau potable des populations de la communauté rurale d'Enampore. Il existe aussi, dans la communauté rurale de nombreux puits traditionnels et quelques impluviums qui contribuent à la satisfaction des besoins domestiques en eau (mais eau non potable) des populations.

La communauté rurale d'Enampore compte 41 puits modernes répartis comme suit :

VILLAGE	PUITS MODERNES FONCTIONNELS	
	PM	PMH
Badiatte Grand	3	
Djibonker Djibonker	3	
Brin	4	1
Kamoubeul Manjaque	1	
Djibonker Ering	4	
Enampore	10	1
Essyl	2	
Kamoubeul	4	1
Médina	4	
Sélecky	3	
Total	38	3

2.3. Accès à l'eau potable pour les usages domestiques

2.3.1. Taux d'accès

Le taux d'accès à l'eau potable de la communauté rurale d'Enampore est de **100 %**.

Taux d'accès « raisonnable »

Le taux d'accès raisonnable de la communauté rurale d'Enampore est de 100 %. Ce taux est supérieur au taux de 64% calculé en moyenne nationale pour l'année 2004.

Bilan EPE

Le bilan en EPE par localité de la CR fait apparaître, pour 2010, un excédent 41,26 EPE car toutes les localités ont un excédent en EPE sauf Djibonker Djibonker qui est en équilibre. Avec 72,45 EPE fonctionnels pour une population totale de 9356 personnes, soit 1 EPE pour 130 personnes d'où le niveau d'équipement en points d'eau modernes de la CR est largement en dessus du niveau de desserte standard de 1 EPE pour 300 personnes retenu dans la politique nationale. Toutes les localités de la CR d'Enampore présentent un excédent en EPE sauf le village de Djibonker Djibonker qui est en équilibre au point de vue EPE. Mais avec la salinisation progressive des eaux de certains puits, il faudra prévoir l'amélioration de la desserte par les branchements particuliers surtout à Brin, Djibonker Ering, Médina et Badiatte.

TABLEAU : BILAN EPE POUR LA CR

INTITULE	2010	2015
Population totale CR	9 356	13 895
Population desservie	9 356	13 895
Population non desservie de la CR	0	0
Besoins en EPE pour atteindre un taux de desserte de 100 % visé par le conseil rural.	0	10

2.3.2. Taux de desserte

Le taux de desserte en eau potable est de **100 %** pour l'ensemble de la CR qui est égal au taux d'accès puisque toutes les localités de la CR, bénéficiaires des points d'accès à l'eau potable, présentent un excédent en EPE, mais elle n'est pas de bonne qualité (eau saumâtre).

TABLEAU : TAUX DE DESSERTE

COMMUNAUTE RURALE	ENAMPOR
Code administratif	02321
Population 2003 (RGPH III)	3 009
Taux de croissance	30,1 %
Population 2010 estimée	9 356
Nombre équivalents points d'eau	72,45
Taux de desserte	100 %
Personnes par EPE en 2010	130

Desserte des localités de plus de 1000 habitants par BF / BP

Toutes les localités de plus de 1 000 habitants sont desservies à partir des bornes fontaines ou des branchements particuliers.

2.4. Accès à l'eau potable pour les usagers productifs et les besoins communautaires**2.4.1. Agriculture**

Pour l'agriculture, la capacité de production journalière des deux forages fonctionnels actuellement dans la CR d'Enampore, pouvaient prendre en compte une partie des besoins agricoles en eau puisque les forages existants ont chacun un excédent en eau qui peut être utilisé en agriculture. Malheureusement, l'eau de ces deux forages à cause de sa qualité (résidu sec supérieur à 1 300 mg par litre) ne peut être utilisée pour l'agriculture.

D'où, il est vivement souhaitable de prévoir l'aménagement des bassins de rétention (pour réalimenter la nappa phréatique) dans des zones à vocation maraîchères ou arboricoles pour une exploitation optimale des eaux de pluie ou la construction d'autres ouvrages de captage (qui captent la nappe phréatique) compte tenu des besoins élevés en irrigation, exprimés par les populations de la CR.

2.4.2. Elevage

Le cheptel a besoin, pour son abreuvement surtout en saison sèche, d'environ **148 m³** d'eau par jour. Les infrastructures existantes peuvent contribuer à la satisfaction des besoins eau du cheptel de la communauté rurale.

2.4.3. Infrastructures scolaires et sanitaires

Chaque infrastructure socioéconomique (scolaire, sanitaire, marchande) devra disposer d'un point d'eau moderne qui permettra à l'édicule public qui y est construit de répondre aux normes du PEPAM.

Conclusions

L'approvisionnement en eau potable de la CR se présente comme suit :

- le taux d'accès à l'eau potable de la CR est de **100 %** contre 48% en moyenne nationale (2004);
- le taux de desserte établi d'après le bilan EPE est de **100 %** car toutes localités desservies présentent un bilan en EPE au moins équilibré mais c'est la qualité de l'eau qui pose problème.

III. BILAN DE L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT

3. 1 Synthèse des inventaires d'infrastructures d'assainissement

3.1.1. Assainissement collectif

L'inventaire des infrastructures d'assainissement à concerné les ouvrages d'évacuation et d'isolement des excréta à usage collectif situés à l'intérieur des infrastructures scolaires, sanitaires, marchandes, etc.

TABLEAU : INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT

INFRASTRUCTURES	ÉCOLE (12) OU COLLEGE (2)	POSTE DE SANTE (3), MATERNITES RURALES (4), CASES DE SANTE (2)	MARCHES PERMANENTS (0) ET HEBDOMADAIRES (0)	AUTRES
Nombre d'infrastructures	14	9	0	1
Nombre d'édicules existants	14	6	0	1
Nombre d'édicules adéquats	13	6	0	1
Taux d'équipement	100 %	66,7 %	0 %	100 %
Taux d'équipement adéquat	92,86 %	66,7 %	0 %	100 %

3.1.2. Assainissement individuel

Le résultat de l'enquête-ménage réalisée dans la communauté rurale d'Enampore sur les différents types de latrines existantes ou non, est le suivant :

CATEGORIE	NOMBRE	POURCENTAGE
LATRINES TRADITIONNELLES	50	33,3 %
LATRINES "SANPLAT"	11	7,3 %
LATRINES AMELIOREE VIP	31	20,7 %
LATRINES FOSSE SEPTIQUE	10	6,7 %
MENAGES N'AYANT PAS DE LATRINES	48	32 %
TOTAL	150	100 %

L'analyse des résultats des enquêtes- ménages réalisées à Enampore, permet d'estimer que 33,3% des ménages disposent de latrines traditionnelles qui sont, pour la plupart dans un mauvais état, 7,3 % des latrines « samplat », 27,4 % de latrines VIP à fosse ventilée ou de latrines TCM à fosse septique et 32 % des ménages n'ont pas de latrines.

3.2. Accès à l'assainissement individuel

En prenant en compte les standards retenus par le PEPAM, le taux moyen d'équipement des ménages en système individuel d'assainissement des excréta est de **34,7 %** qui est en dessus de la moyenne nationale qui est de 17%. Tandis que celui des ménages n'ayant pas un accès adéquat à l'assainissement individuel est de 65,3%, d'où il faudra accroître, d'ici 2015, le taux d'équipement des ménages en systèmes d'assainissement individuel de **32,65 %**.

3.3. Accès à l'assainissement pour les services sociaux de base

Certaines infrastructures socioéconomiques de la CR ne disposent pas d'édicules adéquats d'évacuation des excréta. Toutefois, presque toutes les infrastructures, disposent des édicules fonctionnels mais dont la construction ne répond pas aux normes retenues par le PEPAM.

Conclusions

De manière générale, le niveau d'équipement en infrastructures d'assainissement des excréta dans les infrastructures socioéconomiques (établissements scolaires et sanitaires, marchés, ...) et dans les concessions (assainissement individuel) il est relativement élevé, et cependant certaines infrastructures d'assainissement ne répondent pas aux normes retenues par le PEPAM.

VI. PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNAUTE RURALE

4.1. Objectifs pour 2015

4.1.1 Eau potable

L'objectif global du PLHA est de fournir un accès adéquat à l'eau potable à la population ainsi que dans toutes les infrastructures socioéconomiques de la CR.

L'objectif du plan communautaire à l'horizon 2015 est qu'à cette date (i) **100 %** de la population de la CR dispose d'un accès adéquat à l'eau potable, et (ii) 100 % des infrastructures socioéconomiques aient un accès adéquat à l'eau potable.

4.1.2. Assainissement

L'objectif global du PLHA est d'assurer un accès adéquat à l'assainissement à la population ainsi que dans toutes les infrastructures socioéconomiques de la CR.

Donc l'objectif visé à l'horizon 2015 est qu'à cette date (i) **67,35 %** au moins de la population de la CR dispose d'un accès adéquat à l'assainissement des excréta et eaux usées, et que (ii) 100% des infrastructures éducatives et sanitaires ainsi que les marchés et les lieux publics soient correctement et durablement assainis.

V. RESULTATS ATTENDUS EN 2015

5. 1. Eau potable

La densité des points d'eau modernes sera de 1 EPE pour 300 personnes dans les villages desservis par AEP afin d'atteindre un taux de desserte de 100 %. Pour atteindre cet objectif d'accès en 2015, il faut construire **20 EPE** en tenant compte du phénomène de salinisation des eaux des puits modernes dans certaines localités et en mettant l'accent sur les branchements particuliers dans beaucoup de villages.

5.2. Assainissement

Toutes les infrastructures socioéconomiques disposeront chacune d'un édicule public conforme aux normes du PEPAM, entretenu et fonctionnel.

En 2015, au moins **1 300 ménages** représentant 9 360 personnes disposeront chacun d'un ouvrage fonctionnel d'évacuation des excréta et d'un bac à laver avec puisard pour l'évacuation des eaux usées.

VI. COMPOSANTES DU PLHA

6.1. Développement des infrastructures d'eau potable

Le développement des infrastructures d'eau potable de la CR comprend deux projets : (1) le renouvellement du forage d'Enampore par la réalisation de deux nouveaux forages couplés entre eux et densification du réseau et (ii) le renouvellement du forage de Brin, densification et extension du réseau

Le financement de ces projets, dont les fiche APS sont annexées au présent document, est à rechercher. Toutes les infrastructures seront techniquement conformes aux prescriptions du Manuel des projets d'eau potable et d'assainissement édité par le PEPAM. Des bornes fontaines (2), branchements communautaires (4), des branchements particuliers (300) seront intégrés dans le coût de chaque projet et des abreuvoirs (2) qui sont demandés par les populations seront construits dans certaines localités.

TABLEAU : LISTE DES PROJETS D'EAU POTABLE AVEC LEUR PRIORITE

N°	PROJET	PRIORIT E	POP EN 2015	NBRE EPE	NBRE EAB	FINANCEMENT
EP-1	Renouvellement du forage d'Enampore par la réalisation de deux nouveaux forages couplés entre eux et densification du réseau	1	11 222	15	1	A rechercher
EP-2	Renouvellement du forage de Brin, densification et extension du réseau	2	2 673	5	1	A rechercher
Total programme		-	13 895	20	2	-

6.2. Développement des infrastructures d'assainissement

Le développement des infrastructures d'assainissement de la CR compte (i) la construction de six (6) édicules publics et celle de six cent trente (**630**) systèmes d'assainissement individuel.

Les projets d'édicules publics concernent un (1) établissement scolaire, quatre (4) maternités rurales et une (1) case de santé. Les projets seront construits suivant le modèle standard adopté par le PEPAM, comprenant (i) un compartiment pour femmes doté de quatre cabines et d'un lavabo, et (ii) un compartiment pour hommes doté de trois cabines, trois urinoirs et d'un lavabo. Pour les maternités rurales, les cabines du compartiment des hommes seront transformées en douches avec puisards pour permettre aux femmes de se laver.

Les différents types d'ouvrage individuels demandés par les populations selon les enquêtes –ménages réalisées durant la phase du diagnostic concernent (i) des latrines VIP à fosse alternantes soit latrines à chasse manuelle et à fosses alternantes (ii) et des bacs à laver, chacun muni d'un puisard. Le principe de la mise en œuvre sera basé sur la réponse à la demande des ménages.

Beaucoup de ménages (56,7 %) avaient souhaité acquérir des latrines TCM à fosses alternantes malgré le coût relativement élevé mais aussi un pourcentage relativement élevé des ménages (22,7 %) avait choisi les latrines VIP à fosses alternante.

- Choix du type de latrines par les ménages enquêtés

CHOIX DES MENAGES	NOMBRE	POURCENTAGE
Latrines TCM à fosses alternantes	85	56,7 %
Latrines VIP à fosses alternantes	34	22,7 %
Latrines « Samplat »	21	14 %
Latrines DLV (Double latrines ventilées)	5	3,3 %
Pas besoin de latrines	5	3,3 %
Total	150	100 %

Présentation des différents types d'ouvrage que les ménages souhaitent acquérir :

➤ LATRINE TCM À FOSSES ALTERNANTES

Description technique

Composantes de l'ouvrage

Superstructure

Elle est faite d'agglos creux de 12 cm d'épaisseur. La cabine est entièrement couverte d'une toiture en tôles ondulées 0.17 supportées par des chevrons 6/4 en samba, et équipée d'une chaise turque ayant à sa base un siphon hydraulique en aluminium lequel communique avec un coude PVC Ø 110 et un tuyau PVC Ø110 qui aboutit dans le regard de répartition. Le seuil de la porte est précédé par une terrasse maçonnée appelée marche- pieds.

Regard de répartition

C'est un petit ouvrage carré de 55 cm de côté et 45 cm de profondeur. Il est fait d'agglos pleins de 12 cm d'épaisseur. Le fond du regard doit présenter une pente inclinée vers les fosses pour une bonne évacuation des excréta en provenance du tuyau d'évacuation. La dalle de couverture du regard est en béton armé de 6 cm d'épaisseur.

Infrastructure

02 fosses cylindriques alternantes de dimensions 1,30 m de diamètre et 2 m de profondeur. Elles sont distantes de 2 m minimum et couvertes par des demi-dalles circulaires en béton armé dosé à 350 kg/m^3 (soit 1 sac de ciment+1 brouette de sable+2 brouettes de gravier) avec 8 cm d'épaisseur. Sur ces demi-dalles existe un trou carré de 40 cm de côté pour le contrôle du niveau des boues dans la fosse. Chacune des deux fosses est reliée au regard par un tuyau PVC Ø 110. C'est dans ces deux fosses que sont admises, de manière alternante, les matières fécales issues du regard. Ces fosses servent au stockage et à la minéralisation des excréta; les eaux de chasse étant infiltrées dans le sol par l'intermédiaire des joints ouverts au niveau des parois des fosses. Les fosses seront maçonnées en agglos voûtés pleins

de 15. Les joints verticaux seront laissés ouverts sauf au niveau de la 1^{ère} rangée inférieure et des 2 dernières rangées supérieures.

Le ferrailage des dalles est constitué d'aciers HA10 et HA6 avec pour espacement mini 13 cm.

Conditions de mise en œuvre

Zone d'implantation recommandée

Zone où le toit de la nappe est au moins à 3,50 m de profondeur. Lorsque la nappe est moins profonde, d'autres dispositions constructives doivent être prises (élargissement du diamètre de la fosse pour réduire sa profondeur ou surélévation artificielle du sol, cas des zones insulaires ou des vallées).

Mode d'exploitation et d'entretien

Règles d'usage de la latrine

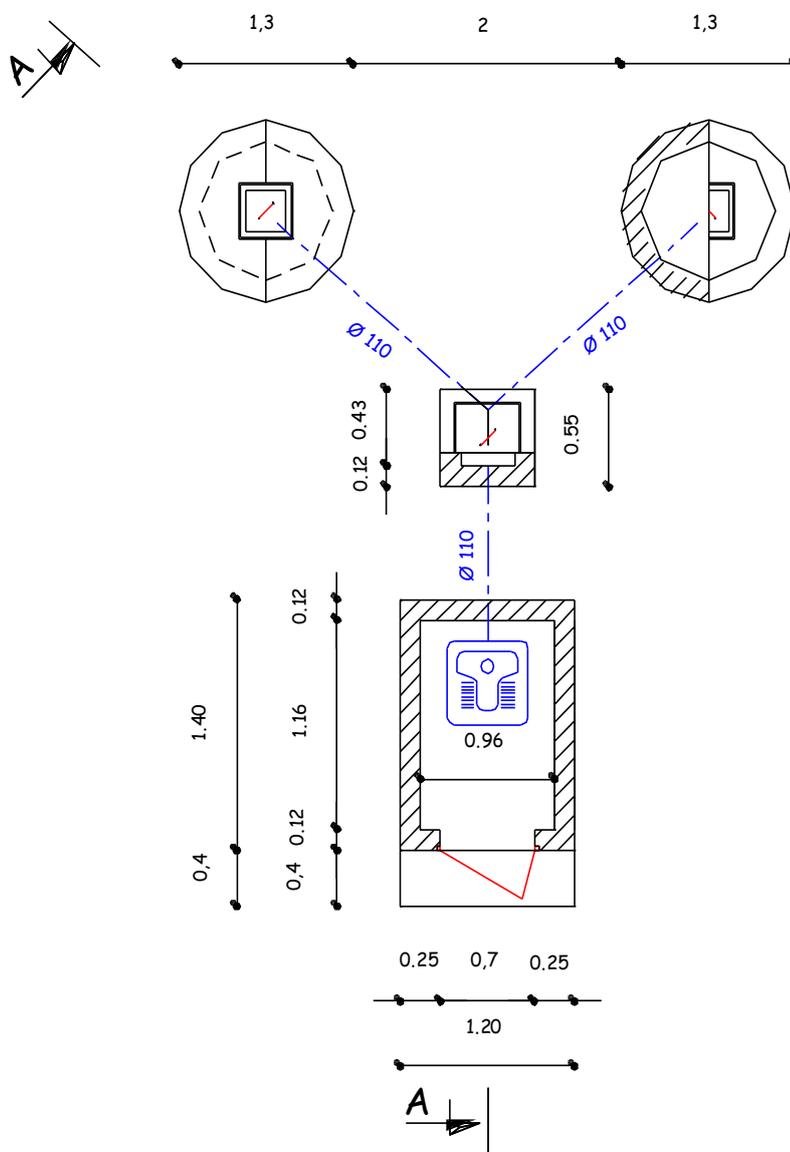
- Nettoyage anal à l'eau ;
- Se laver les mains après usage;
- Bien se positionner par rapport au trou de défécation ;
- Orientez les eaux de nettoyage anal, de lavage de la latrine dans les fosses.

Règles d'entretien de la latrine

- Disposer d'un balai en permanence dans la latrine ;
- Disposer d'un détergent en permanence dans la latrine ;
- Nettoyer la latrine quotidiennement ;
- Éviter de verser d'autres eaux usées dans la fosse. Seules sont admises les eaux de nettoyage anal et de lavage de la latrine ;
- Ne pas jeter des objets solides à travers le trou de défécation.

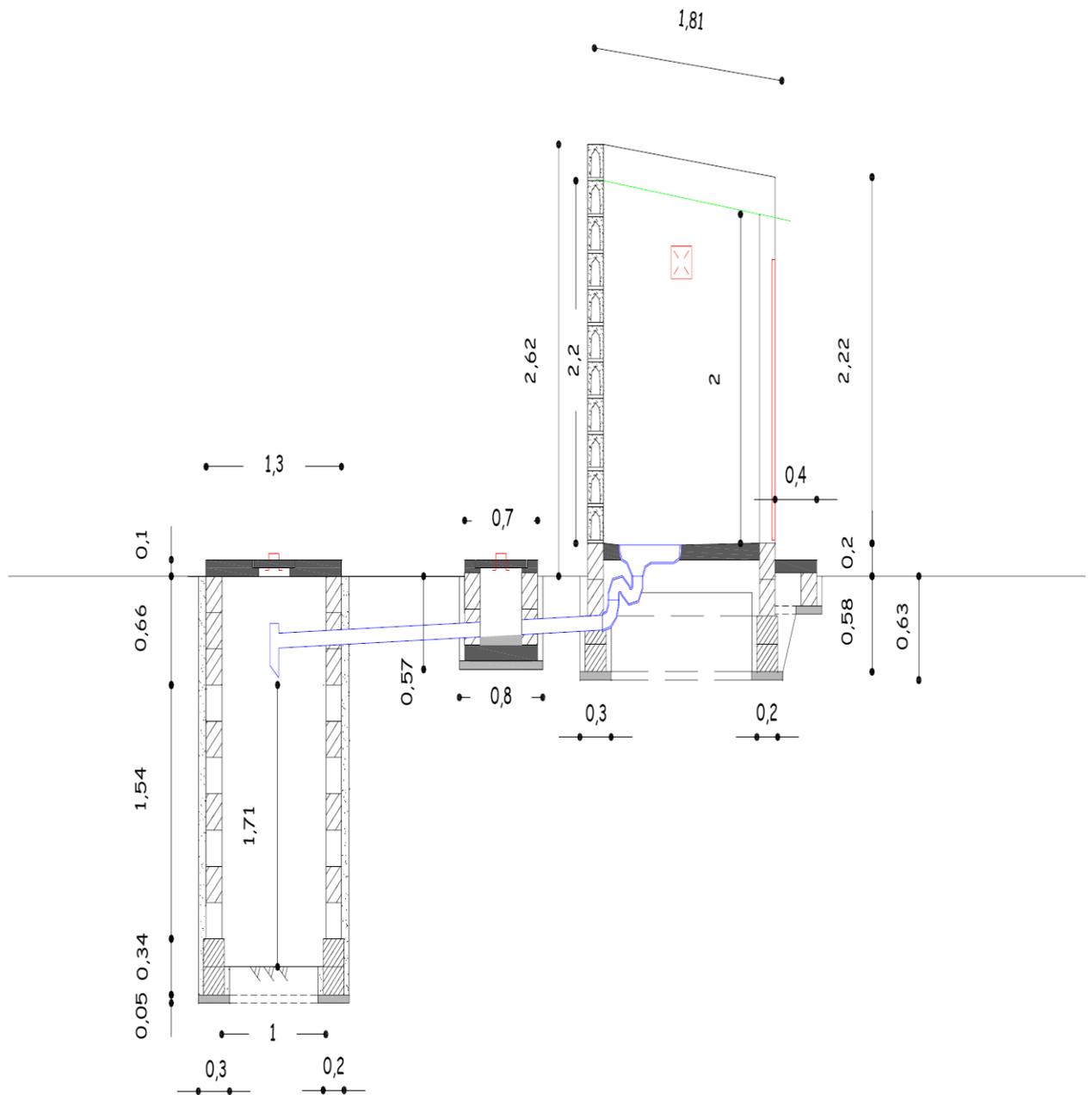
Règles de maintenance de la latrine

- Respecter et pratiquer les règles d'usage et d'entretien ;
- Inspecter régulièrement la latrine ;
- Maintenir la porte toujours fermée ;
- Diagnostiquer toutes les défaillances constatées et réparer le plus tôt possible;
- Changer le bouchon de position dans le regard de répartition dès que les boues sont à 40 cm de la face inférieure des dallettes.



Toilette à chasse manuelle : Vue en plan

Toilette à chasse manuelle : Coupe A – A



➤ LATRINE VIP À FOSSES ALTERNANTES

Description technique

Composantes de l'ouvrage

Superstructure

Elle est faite d'agglos creux de 12 cm d'épaisseur. La cabine est entièrement couverte d'une toiture en tôles ondulées 0.17 supportées par des chevrons 6/4 en samba. Sur le plancher de la cabine existent deux trous de défécation munis de repose-pieds. Ces trous communiquent directement avec les deux fosses alternantes. La cabine repose ainsi à cheval sur les deux fosses. Le seuil de la porte est précédé par une marche pieds.

Infrastructure

02 fosses alternantes, maçonnées et couvertes par des dalles et munies d'évents en PVC Ø 110 de 3 m de hauteur. Ces fosses servent au stockage et à la minéralisation des excréta et infiltrent les eaux de nettoyage anal à travers des joints ouverts sur les parois.

Les fosses alternantes sont couvertes de dalles de 8 cm d'épaisseur. Les dalles sont conçues en deux types : deux dalles pour la vidange, et deux dalles sur lesquelles sont percés les trous de défécation et de ventilation.

Le ferrailage est constitué d'aciers HA10 et HA6 avec des espacements variant entre 13 et 16 cm.

Conditions de mise en œuvre

Zone d'implantation recommandée

Zone où le toit de la nappe est au moins à 3,50 m de profondeur, sinon prendre d'autres dispositions constructives (voir choix de technologie).

Mode d'exploitation et d'entretien

Règles d'utilisation de la latrine

Nettoyage anal à l'aide d'un peu d'eau ou d'objets solides ;

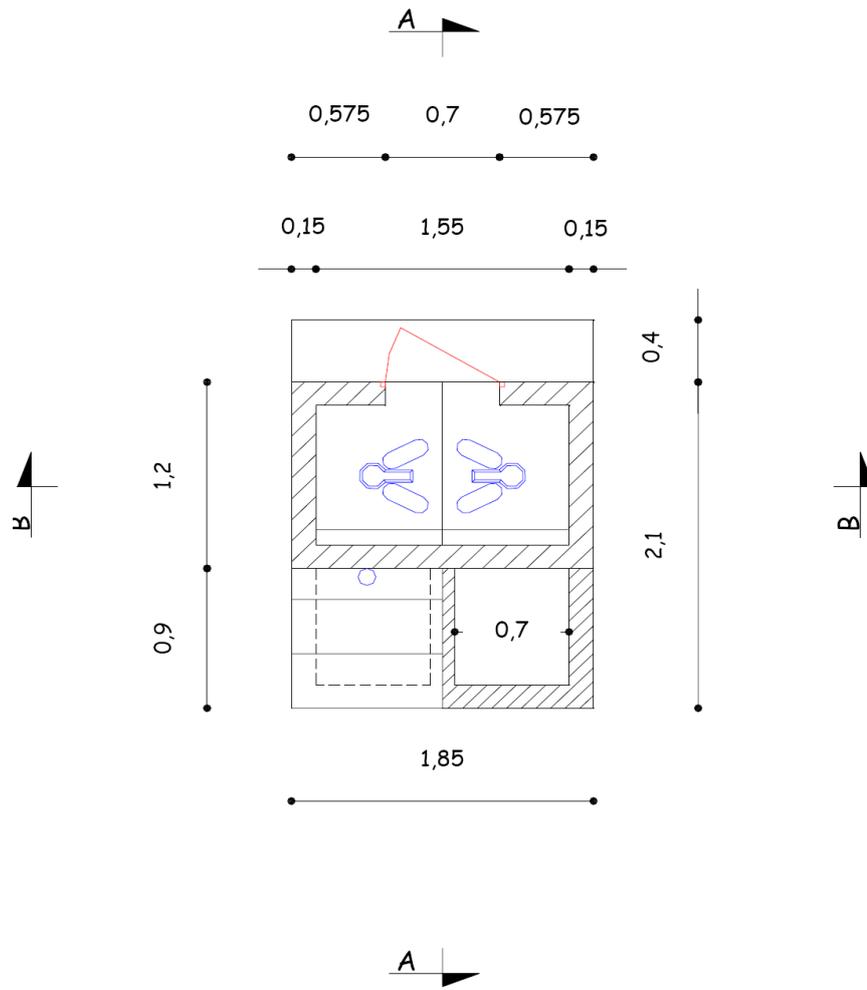
- Lavage des mains après usage ;
- Pas de surcharge de la dalle ;
- Bien se positionner par rapport au trou de défécation ;
- Orientez les eaux de nettoyage anal, de lavage de la latrine dans les fosses ;

Règles d'entretien de la latrine

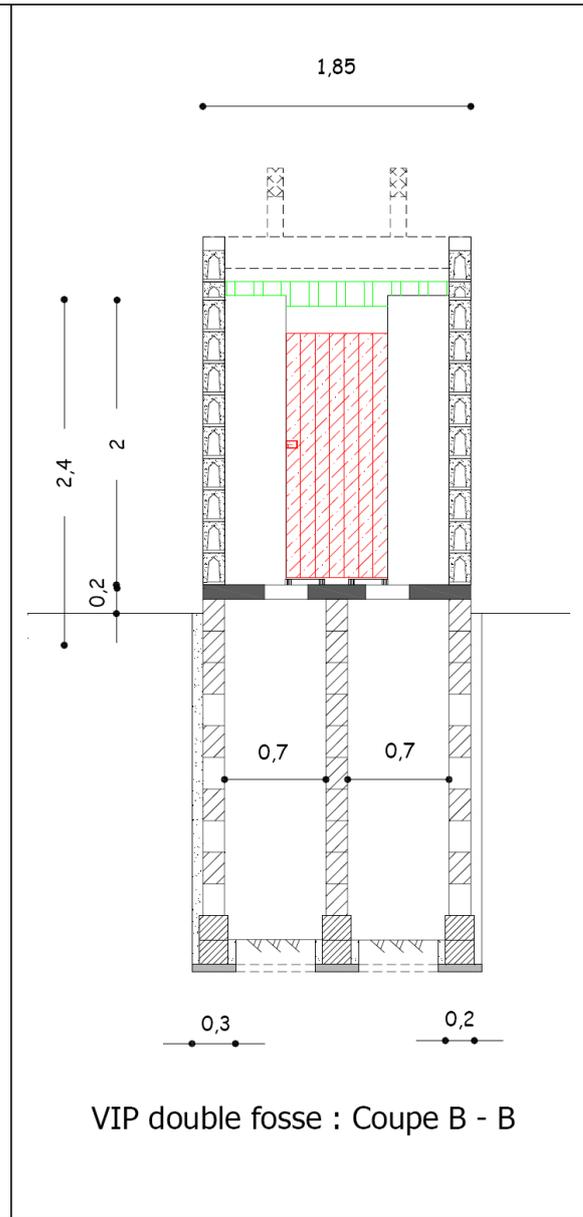
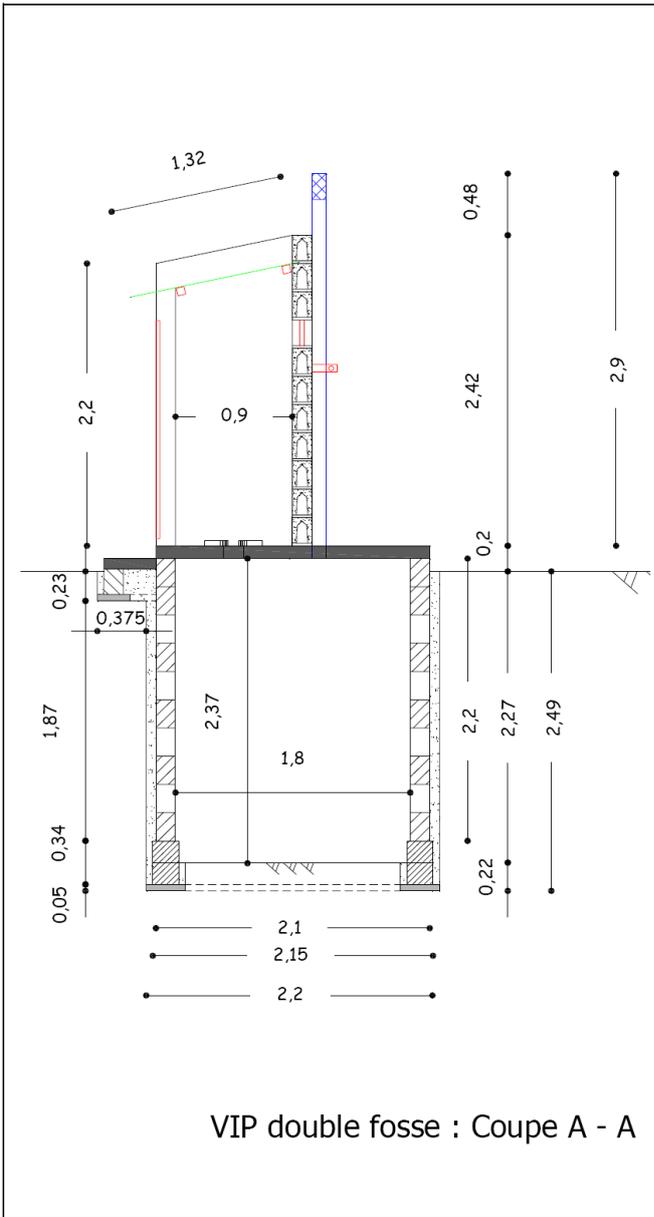
- Disposer d'un balai en permanence dans la latrine ;
- Nettoyer la latrine quotidiennement ;
- Disposer d'un détergent en permanence dans la latrine ;
- Ne pas verser d'autres eaux usées dans la fosse. Seules sont admises les eaux de nettoyage anal et de lavage de la latrine ;
- Ne jamais se laver dans la latrine ;
- Ne pas jeter des ordures dans la latrine ou dans la fosse.

Règles de maintenance de la latrine

- Respecter et pratiquer les règles d'usage et d'entretien ;
- Inspecter régulièrement la latrine ;
- Diagnostiquer toutes les défaillances constatées et réparer le plus tôt possible ;
- Fermer le trou de défécation dès que les boues sont à 40 cm de la face inférieure des dalles.



VIP double fosse : Vue en plan



➤ LAVOIR-PUISARD

Description technique

Superstructure

01 bac maçonné constitué d'une murette de 35 cm de hauteur, laquelle repose sur un socle carré en béton armé de 2 m de côté et 15 cm d'épaisseur. La plomberie du bac comprend une bonde de sol 15*15, une réduction 75/50, un coude 75 et un tuyau PVC Ø75. Le bac sert à collecter et à diriger les eaux de lavage dans le puisard.

Le ferrailage du radier (socle) est composé uniquement de fer 8 avec des espacements de 15 cm.

Infrastructure

01 puisard cylindrique, maçonné et couvert par des dallettes et muni d'un réseau d'évacuation en PVC Ø 75. Le puisard assure le prétraitement des eaux usées avant leur infiltration dans le sol. Le puisard est à moitié rempli de moellons dont les dimensions requises se situent entre 100 et 300 mm.

Les dalles de couverture des puisards sont identiques aux dalles de couverture des fosses cylindriques des TCM.

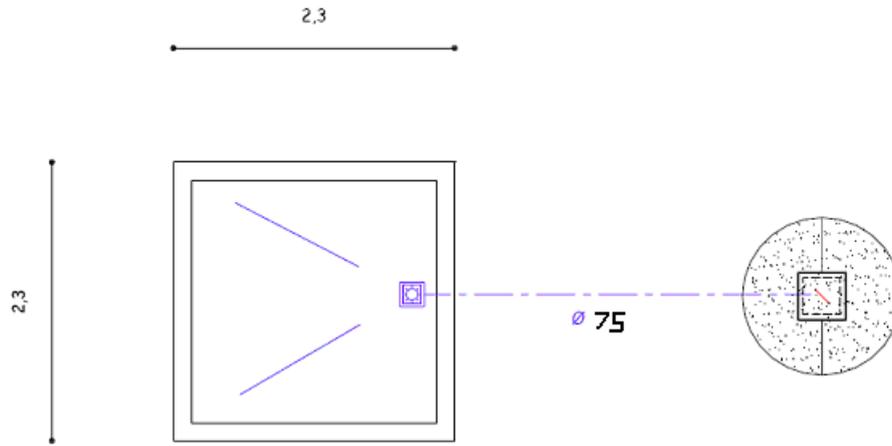
Mode d'exploitation et d'entretien

Règles d'usage

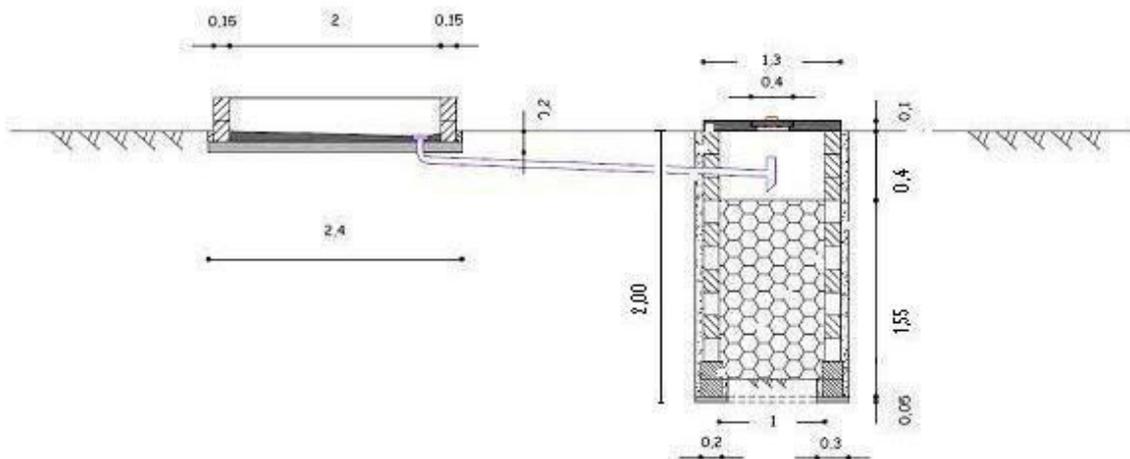
- Éviter d'utiliser le lavoir quand le couvercle de la bonde de sol n'est pas en place;
- Éviter l'introduction de solides dans le lavoir ;

Règles d'entretien et de maintenance

- Balayer le lavoir quotidiennement ;
- Inspecter régulièrement le puisard ;
- Diagnostiquer toutes les défaillances constatées et réparer le plus tôt possible;
- Purger le puisard en cas de colmatage ;



Lavoir – puisard : Vue en plan



Toutes les infrastructures seront techniquement conformes aux prescriptions du Manuel des projets d'eau potable et d'assainissement édité par le PEPAM.

TABLEAU : LISTE DES PROJETS D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE AVEC LEUR PRIORITE

N°	PRIORITE	PROJETS	N°	PRIORITE	PROJETS
AS-1	1	EP pour CEM d'Enampore	AS-4	4	EP pour maternité Badiatte
AS-2	2	EP pour maternité de Séléky	AS-5	5	EP pour case de santé Batighère
AS-3	3	EP pour maternité de Brin	AS-6	6	EP pour maternité de Bandial

6.3. Mesures d'accompagnement

Le programme de mesures d'accompagnement doit mettre en place les conditions d'un fonctionnement durable des infrastructures réalisées et comprend trois volets (i) le volet IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable, (ii) le volet IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement et (iii) Etudes et activités spécifiques

6.3.1. IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable

Les activités à réaliser, pour chacune des ASUFOR à mettre en place sont : (i) l'accompagnement des usagers dans le processus qui va de la création de L'ASUFOR jusqu'à sa reconnaissance juridique et l'obtention d'une licence d'exploitation délivrée par la Direction de l'Exploitation et de la Maintenance (DEM), (ii) la formation des membres des instances dirigeantes de l'ASUFOR à l'exercice de leurs responsabilités, (iii) l'appui à l'ASUFOR pour la sélection d' un opérateur de maintenance et d'un gérant qui sera formé, (iv) l'appui à l'ASUFOR pour le recrutement et la formation d'un conducteur de forage, (v) un appui -conseil auprès des ASUFOR pour le suivi- évaluation de leurs activités durant une certaine période (6 à 12 mois au moins).

6.3.2. IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement

Cette composante a pour but de mettre en place (i) une gestion durable des édicules publics, et (ii) un environnement favorable d'offre et de demande pour la construction et l'entretien des systèmes d'assainissement individuel.

Les activités liées à l'assainissement communautaire (gestion des édicules publics) comprendront (i) l'identification d'un gérant pour chaque édicule public, (ii) la mise en

place d'un système de génération de recettes permettant d'assurer l'entretien des édicules.

Les activités liées à l'assainissement individuel comprendront (i) la sélection, la formation, la motivation et le suivi de l'activité des relais féminins chargés d'une mission d'animation -sensibilisation de proximité en vue de susciter et d'organiser la demande des ménages en systèmes d'assainissement autonome, (ii) l'exécution d'un programme de formation des maîtres d'école et la fourniture de supports pédagogiques en vue de diffuser les bonnes pratiques d'hygiène par le vecteur des enfants, (iii) la sélection, la formation et l'habilitation de maçons à la construction de latrines, (iv) le contrôle de qualité des travaux et le suivi financier du volet assainissement individuel.

6.3.3. Etudes et activités spécifiques

Il s'agit des études hydrogéologiques pour une connaissance approfondie de la qualité et de la disponibilité des eaux souterraines, et celles relatives à l'installation des réseaux AEP ou à un appui –conseil à la CR pour la planification et le suivi-évaluation. Cet appui –conseil à la CR a pour but de renforcer ses capacités à utiliser l'outil PLHA pour la programmation annuelle des opérations, la mise à jour périodique des données dans le cadre du suivi- évaluation et le contrôle de qualité du service fourni par les ASUFOR.

VII. COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT

7.1. Composante Développement des infrastructures d'eau potable

Le coût estimatif de la composante Développement des infrastructures d'eau potable de la CR est de **263 235 500 FCFA**. Le coût inclut (i) les services d'études techniques d'exécution et de contrôle de travaux estimés à 10% du montant des fournitures et travaux et (ii) une provision pour imprévus et divers de 10%.

TABLEAU : RECAPITULATIF DES COUTS ESTIMATIFS DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE

N°	INTITULE	COUTS ESTIMATIFS X 1 000 FCFA				
		F&T	E&C	SOUS TOTAL	I&D	TOTAL
EP-1	Renouvellement du forage d'Enampore par la réalisation de deux nouveaux forages couplés entre eux et densification du réseau	127 400	12 740	140 140	14 014	154 154
EP-2	Renouvellement du forage de Brin, densification et extension du réseau	90 150	9 015	99 165	9 916,5	109 081,5
Total programme		217 550	21 755	239 305	23 930,5	263 235,5

7.2. Composante Développement des infrastructures d'assainissement

Le coût estimatif de la composante Développement des infrastructures d'assainissement est de **181 500 000 FCFA**. Ce coût inclut (i) les services d'études techniques d'exécution et de contrôle de travaux estimés à 10 % des fournitures et travaux, et (ii) une provision pour imprévus et divers de 10 %.

TABLEAU : RECAPITULATIF DES COUTS ESTIMATIFS DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT

NOMBRE	INTITULE	COUTS ESTIMATIFS X 1.000 FCFA				
		F&T	E&C	SOUS TOTAL	I&D	TOTAL
	Edicules publics					
1	Etablissement scolaire	4 000	400	4 400	440	4 840
5	Infrastructures de santé	20 000	2 000	22 000	2 200	24 200
	Sous total	24 000	2 400	26 400	2 640	29 040
	Systèmes d'assainissement individuel					
630	Systèmes d'assainissement familiaux	126 000	12 600	138 600	13 860	152 460
	Sous total	126 000	12 600	138 600	13 860	152 460
Total programme		150 000	15 000	165 000	16 500	181 500

7.3. Composante Mesures d'accompagnement

Le coût estimatif de la composante Mesures d'accompagnement est de **72 700 000 FCFA**, dont 32 700 000 FCFA pour le volet assainissement, et (ii) 30.000.000 FCFA pour le volet Etudes et activités spécifiques.

TABLEAU : RECAPITULATIF DES COUTS ESTIMATIFS DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

N°	INTITULE	COUTS ESTIMATIFS X 1 000 FCFA	
		BASES DE CALCUL	MONTANT
	IEC et renforcement de capacités eau potable		
ET-1	Services de BE/ONG pour mise en place gestion de l'eau	5.000FCFA / ASUFOR X 2	10 000
	IEC et renforcement de capacités assainissement		
ET-2	Services de BE / ONG pour gestion édicules	200 / édicule X 6 édicules	1 200
ET-3	Services de BE / ONG pour assainissement individuel	50 / système individuel X 630	31 500
	Etudes et activités spécifiques		
ET-4	Etudes hydrogéologiques pour la détermination des sites des nouveaux forages à réaliser		20 000
ET-5	Appui –conseil à la CR (planification et suivi- évaluation)	-	10 000
Total composante		-	72 700

7.4. Récapitulatif et plan de financement

Le coût total de mise en œuvre du PLHA de la communauté rurale d'Enampore s'élève à **517 435 500 FCFA** sur la période 2010-2015, hors financement déjà acquis.

Le financement du PLHA sera couvert par (i) les populations bénéficiaires, (ii) le budget communal, (iii) les partenaires en coopération non gouvernementale, et (iv) l'Etat.

Les ménages s'engagent à apporter une contribution de 10% des investissements du volet assainissement individuel soit un montant de 15 246 000 FCFA.

La communauté rurale mobilisera les ressources d'investissement mises à sa disposition par l'Etat à travers le Fonds d'équipement des collectivités locales, notamment dans le cadre du Programme National de Développement Local (PNDL). Cette contribution de la CR est estimée à 10 % des coûts des édicules publics soit un montant de 2 904 000 FCFA.

Déduction faite des contributions ci-dessous estimées à 18 150 000 FCFA, le financement à mobiliser entre 2010 et 2015 auprès de l'Etat et des partenaires en coopération non gouvernementale s'élève à **499 285 500 FCFA** sur une période de 5 ans.

VIII. PLAN D'ACTION TRIENNAL

8.1. Projets en cours d'exécution

Il n'y a aucune opération en cours dans la communauté rurale ni pour le volet hydraulique ni pour le volet assainissement. Le conseil rural compte sur l'Etat sénégalais et les partenaires au développement pour améliorer les accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations de leur communauté rurale.

8.2. Opérations prioritaires

- Eau potable

Les opérations prioritaires d'eau potable à lancer dès 2010 sont :

- Renouvellement du forage d'Enampore par la réalisation de deux nouveaux forages couplés entre eux et densification du réseau ;
- Renouvellement du forage de Brin, densification et extension du réseau

- Assainissement

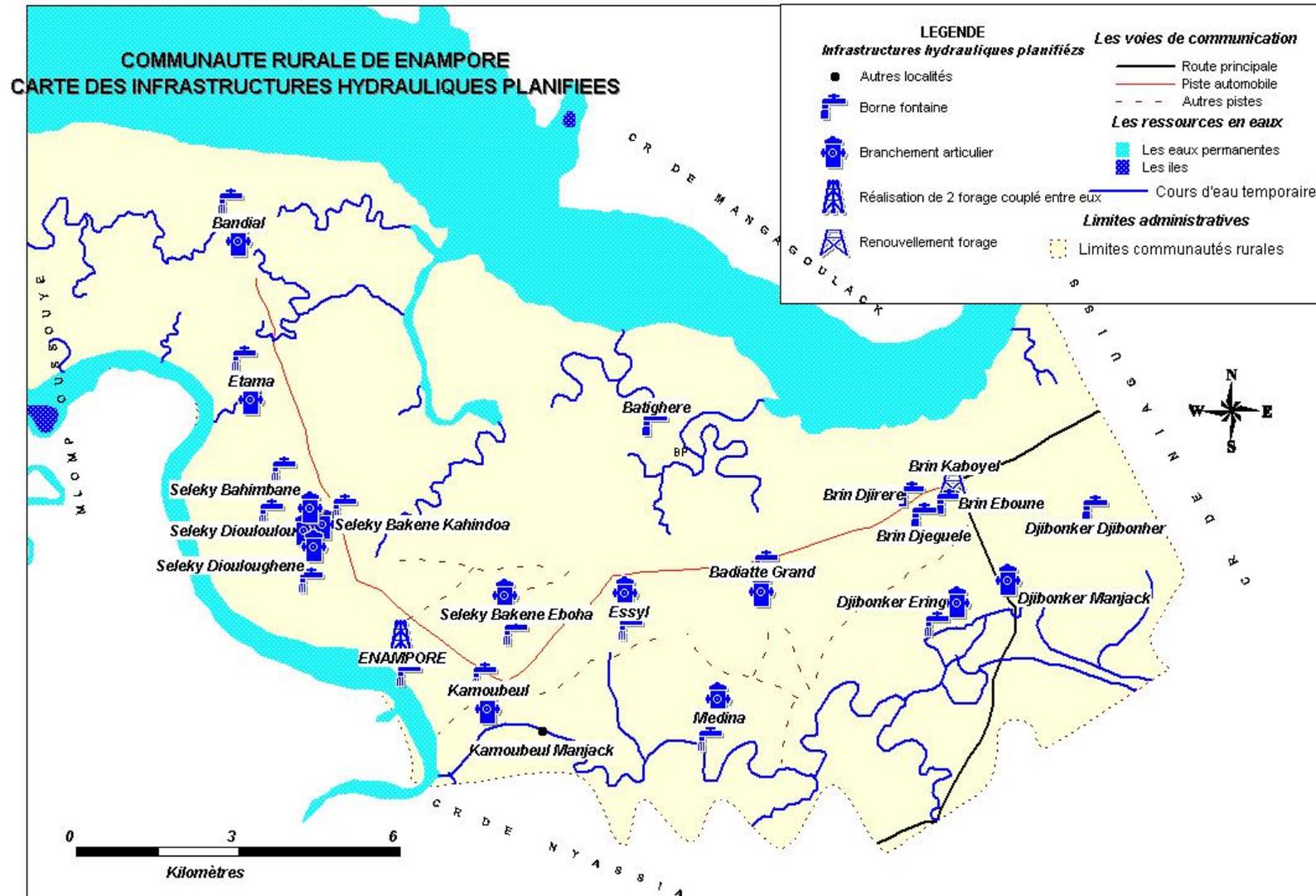
Les opérations prioritaires d'assainissement à démarrer dès 2010, sont :

- la construction de six (6) édicules publics dans les infrastructures socioéconomiques de la communauté rurale ;
- la réalisation de six cent trente (630) systèmes d'assainissement individuel afin de porter le taux de l'accès à l'assainissement des ménages à 67,35% en 2015.

ANNEXES

PLAN D'ACTION DE LA CR D'ENAMPORE (EAU POTABLE)

VILLAGES		POPULATION ESTIMEE		TRAVAUX PLANIFIES	CODE INFRASTRUCTURE AEP DE RACCORDEMENT	FINANCEMENT	PERIODE DE REALISATION			
Code	Nom	2010	2015				2010	2011	2012	ENTRE 2013 ET 2015
02321002	BADIATTE	608	903	Densification du réseau et réalisation des BP	Forage d'Enampore	A rechercher				
02321003	BANDIAL	811	1 204	Densification du réseau et réalisation des BP	Forage d'Enampore	A rechercher				
02321004	BATIGUERE	158	235	Densification du réseau et réalisation des BP	Forage d'Enampore	A rechercher				
-	BRIN	800	1 188	Renouvellement du forage de Brin et densification du réseau	225X0015	A rechercher				
02321009	DJIBONKER DJIBONHER	450	668	Raccordement au château d'eau du forage de Brin	225X0015	A rechercher				
02321010	DJIBONKER ERING	550	817	Densification du réseau et réalisation des BP	225X0015	A rechercher				
02321012	ENAMPOR	940	1 396	Renouvellement du forage d'Enampore par la réalisation de deux nouveaux forages couplés entre eux et densification du réseau ;	Forage d'Enampore	A rechercher				
02321013	ESSYL	716	1 063	Densification du réseau et réalisation des BP	Forage d'Enampore	A rechercher				
02321014	ETAMA	119	178	Densification du réseau et réalisation des BP	Forage d'Enampore	A rechercher				
02321015	KAMOUBEUL	742	1 102	Densification du réseau et réalisation des BP	Forage d'Enampore	A rechercher				
02321017	MEDINA	491	729	Densification du réseau et réalisation des BP	Forage d'Enampore	A rechercher				
-	SELECKY	2971	4 412	Densification du réseau et réalisation des BP	Forage d'Enampore	A rechercher				



CODE CR	COMMUNAUTE RURALE	REGION	FICHE APS N°
02321	ENAMPORE	ZIGUINCHOR	1

Objet des travaux :

Renouvellement du forage d'Enampore par la réalisation de deux nouveaux forages couplés entre eux et densification du réseau

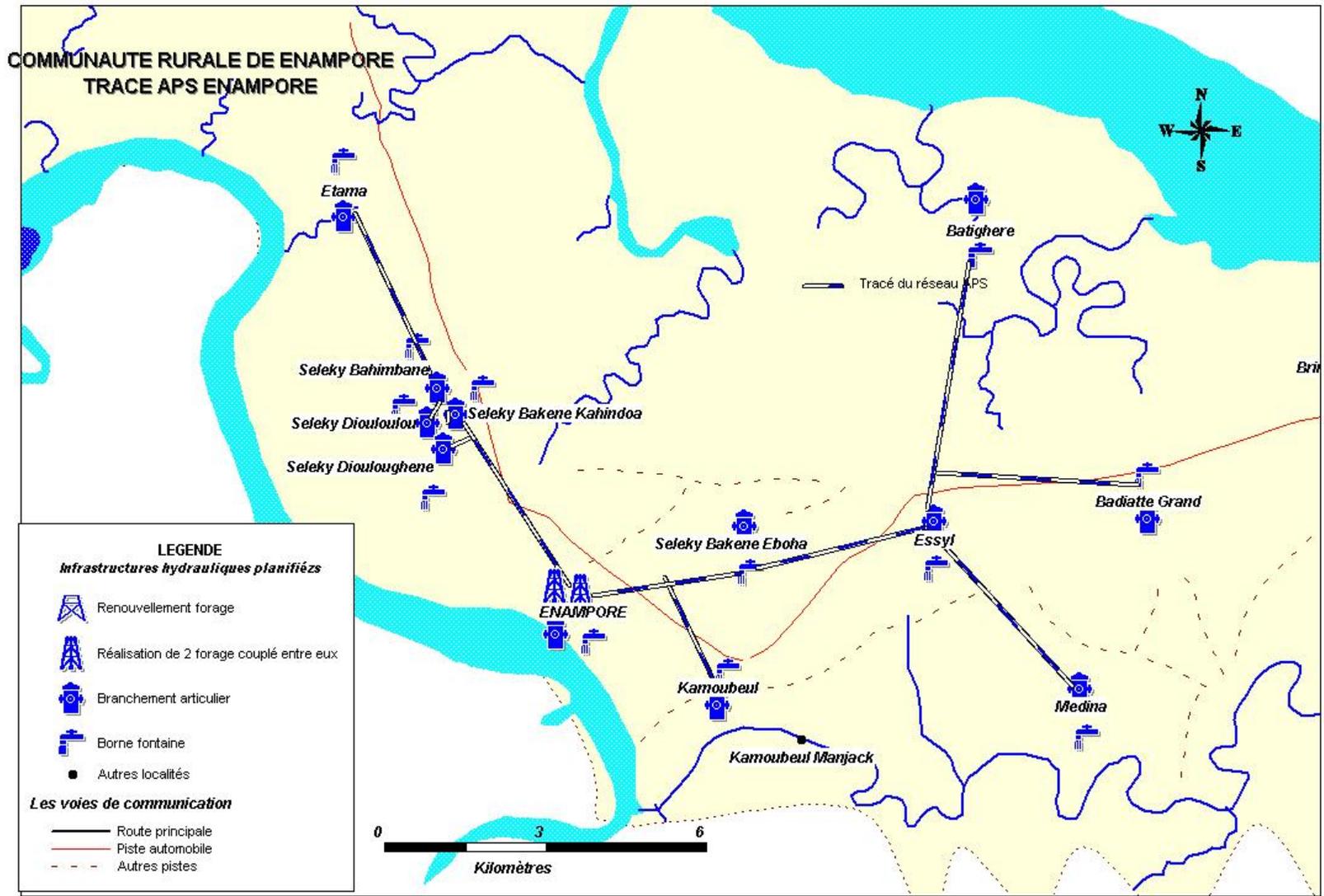
Observations :

Localités bénéficiaires et demande en eau

Code localité	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m ³ / jour)			
					Pop	UBT	Autre	Total
02321012	Enampore	1 396	-	-	48,9	-	-	48,9
02321014	Etama	178	-	-	6,2	-	-	6,2
02321003	Bandial	1 204	-	-	42,1	-	-	42,1
-	Sélecky (5 villages)	4 412	-	-	154,4	-	-	154,4
02321013	Essyl	1 063	-	-	37,2	-	-	37,2
-	Badiatte (2 villages)	903	-	-	31,6	-	-	31,6
02321004	Batiguère	235	-	-	8,2	-	-	8,2
02321015	Kamobeul	1 102	2000	-	38,6	80	-	118,6
02321017	Médina	729	-	-	25,5	-	-	25,5
Total		11 222	2000	-	392,7	80	-	432,8

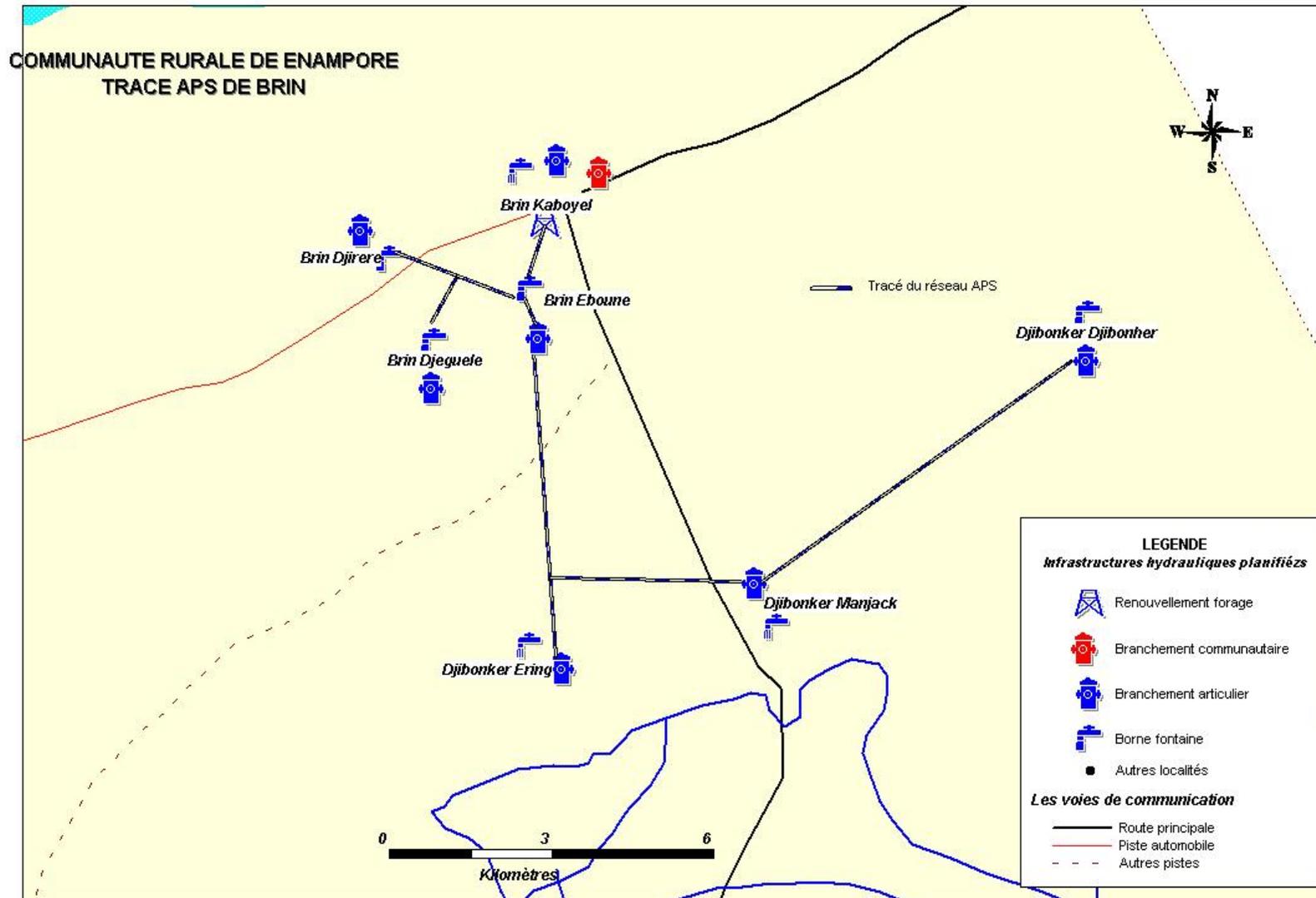
Quantitatifs et coût estimatif des travaux

Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût Total
BC	Branchements communautaires	u	2	150 000	300 000
BF	Borne fontaine	u	1	500 000	500 000
BP	Branchement particulier	u	151	50 000	7 550 000
CP	Canalisation de transport	ml	5 000	6 000	30 000 000
CS	Canalisation de distribution	ml	2 000	4 000	8 000 000
FO	Forage de production	u	2	30 000 000	60 000 000
EPI	Electropompe immergée + armoire	u	2	4 000 000	8 000 000
GE	Groupe électrogène	u	2	6 000 000	12 000 000
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	u	2	500 000	1 000 000
CPT20	Compteur borne-fontaine	u	1	50 000	50 000
Total travaux (FCFA HT)					127 400 000
Etudes et contrôle 10 % (FCFA HT)					12 740 000
Imprévus et divers 10 % (FCFA HT)					14 014 000
Total général (FCFA HT)					154 154 000



CODE CR	COMMUNAUTE RURALE	REGION	FICHE APS N°					
02321	ENAMPORE	ZIGUINCHOR	2					
Objet des travaux :								
<input type="checkbox"/> Renouvellement du forage de Brin, densification et extension du réseau								
Observations :								
Localités bénéficiaires et demande en eau								
Code localité	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m ³ / jour)			
					Pop	UBT	Autre	Total
-	Brin (4 villages)	1 188	1000	-	41,6	40	-	81,6
02321010	Djonbonker Ering	817	-	-	28,6	-	-	28,6
02321009	Djibonker Djibonker	668	-	-	23,4	-	-	23,4
Total	-	2 673	1000	-	93,6	40	-	136,6

Quantitatifs et coût estimatif des travaux					
Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût Total
BF	Borne fontaine	u	1	500 000	500 000
BP	Branchement particulier	u	70	50 000	3 500 000
BC	Branchements communautaires	u	2	150 000	300 000
CP	Canalisation de transport	ml	5 000	6 000	30 000 000
CS	Canalisation de distribution	ml	2 000	4 000	8 000 000
CAB	Cabine de pompage	u	1	3 500 000	3 500 000
CLO	Cloture	ml	80	10 000	800 000
FO	Forage de production	u	1	30 000 000	30 000 000
EPI	Electropompe immergée + armoire	u	1	4 000 000	4 000 000
GE	Groupe électrogène	u	1	6 000 000	6 000 000
CPT20	Compteur borne-fontaine	u	1	50 000	50 000
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	u	1	500 000	500 000
Total travaux (FCFA HT)					90 150 000
Etudes et contrôle 10 % (FCFA HT)					9 015 000
Imprévus et divers 10 % (FCFA HT)					9 916 500
Total général (FCFA HT)					109 081 500



Localités administratives et inventaire des points d'accès à l'eau potable de la CR.

REGION : ZIGUINCHOR	COMMUNAUTE RURALE : ENAMPORE	CODE CR : 02321
---------------------	------------------------------	-----------------

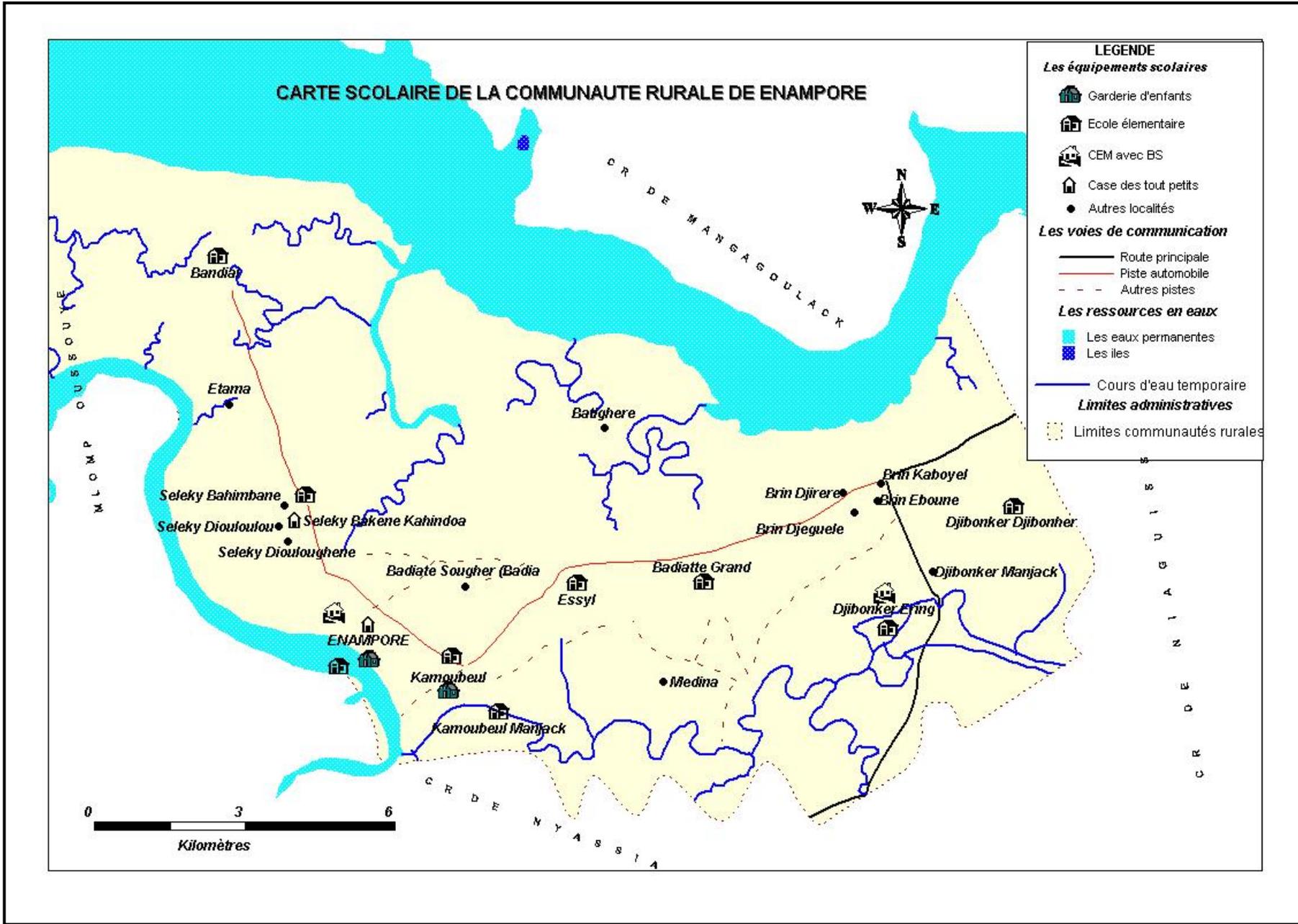
CODE LOCALITE	NOM LOCALITE	POP 2010	CODE INFRASTRUCTURE RACCORDEMENT	POINTS D'ACCES A L'EAU POTABLE FONCTIONNELS								
				BF	BP	BC	PM	FV	PO	AB	BJ	PMH
02321002	BADIATTE	608	Forage d'Enampor		12	2	3		1			
02321003	BANDIAL	811	Forage d'Enampor	5	6	1						
02321004	BATIGUERE	158	Forage d'Enampor	1								
-	BRIN	800	225X0015	4	29	3	4			3	1	1
02321009	DJIBONKER DJIBONHER	450					3					
02321010	DJIBONKER ERING	550	225X0015		9		4					
02321012	ENAMPOR	940	Forage d'Enampor		4	5	10					1
02321013	ESSYL	716	Forage d'Enampor	1	14	2	2					
02321014	ETAMA	119	Forage d'Enampor	3	5							
02321015	KAMOUBEUL	742	Forage d'Enampor	2	3	2	4			3		1
02321017	MEDINA	491	Forage d'Enampor		2	1	4					
-	SELECKY	2971	Forage d'Enampor	28	5	3	3					
Toatl		9356		43	89	19	37		1	6	1	3

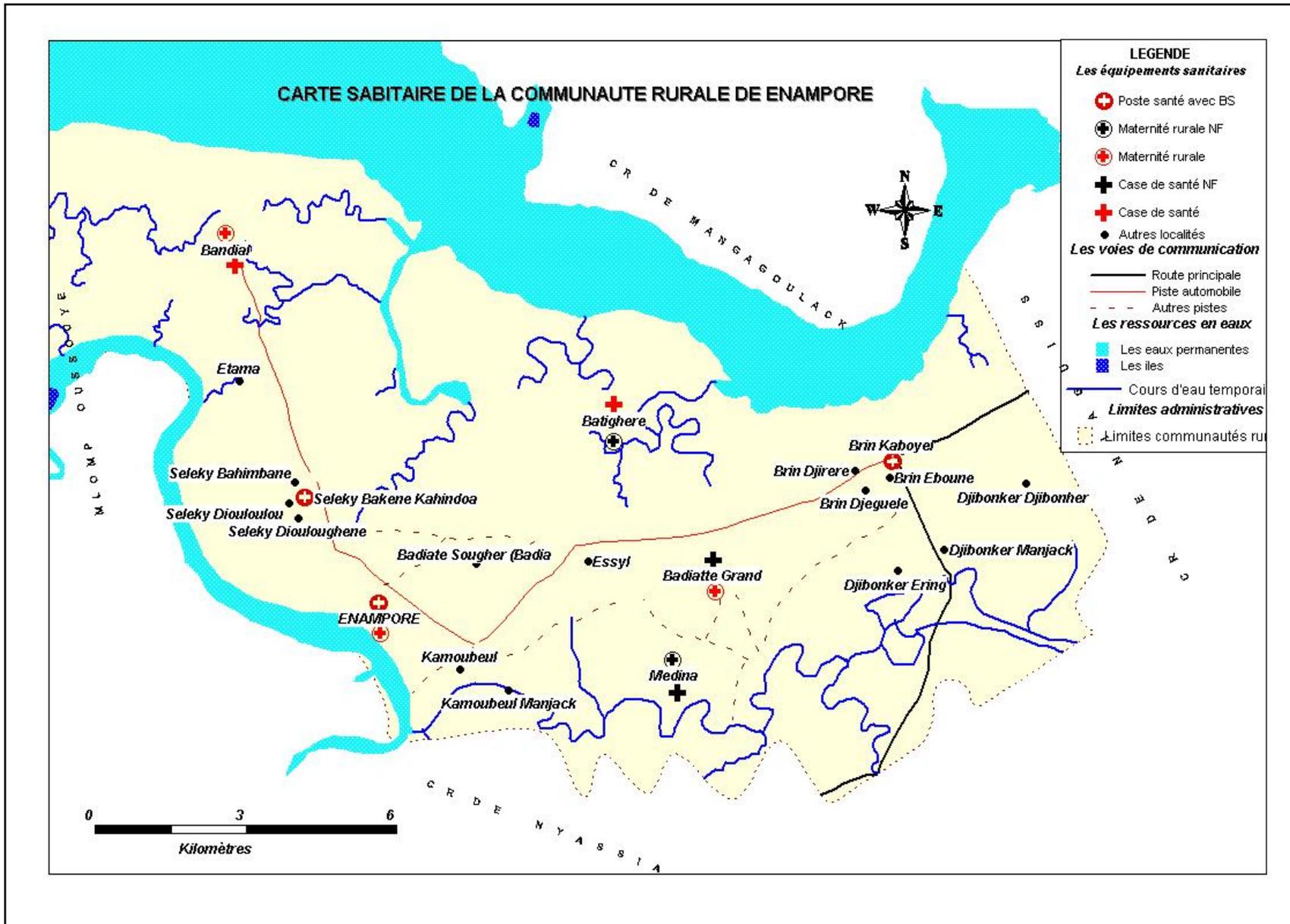
Caractéristiques des réseaux AEP de la CR

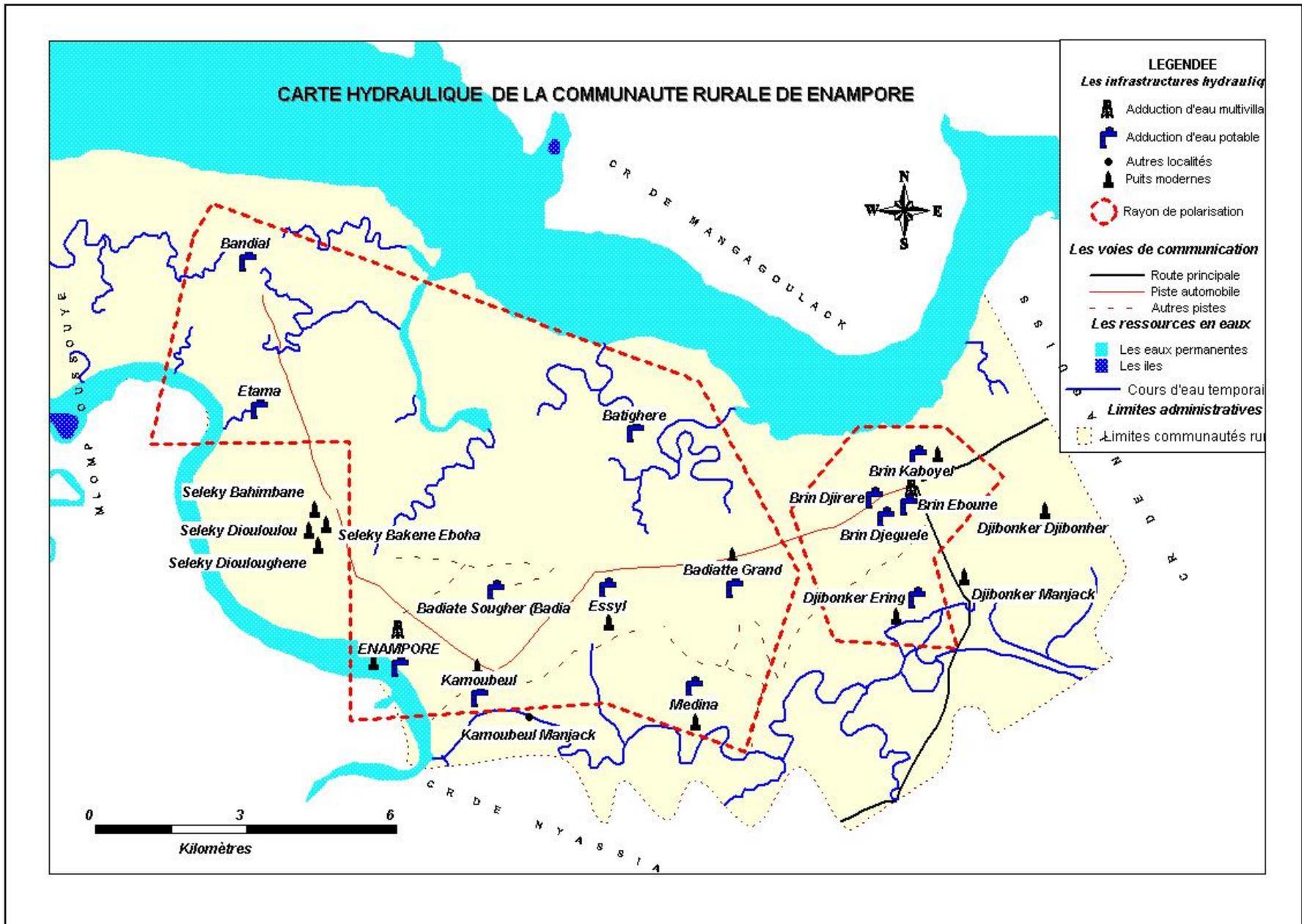
LOCALITE D'IMPLANTATION DU FORAGE		N°IRH	DESSERTE		PRODUCTION – STOCKAGE				DISTRIBUTION				
CODE	NOM		NBRE DE LOCALITES	POP.	ENERGIE	EXHAURE	CPJ	STOCKAGE	BF	BP	P O	AB	BJ
	Enampore	-	9	7 556	GE	EPI	280	100 m ³ / 23 m	40	51	1	3	0
	Brin	225X0015	2	1 350	SENELEC	EPI	400	150 m ³ / 18 m	4	38	0	3	1
Total			11	8 906	-	-	680	-	44	89	1	6	1

CARTOGRAPHIE:

Situation de reference







13 AOÛT 2010
ZIGUINCHOR, le / / 2010

Avis de Non- Objection

Nous soussignons, Monsieur **Lamine BODIAN**, chef de la Division régionale de l'hydraulique de Ziguinchor et Monsieur **Ndiogou NDONG**, chef du service régional de l'assainissement, certifions que toutes les observations faites ont été intégrées dans la version finale du PLHA de la communauté rurale d'**ENAMPORE**, réalisé donc de manière participative dans le cadre du programme **PEPAM / USAID**. A ce titre, les projets retenus sont valables pour exécution en ce sens qu'ils sont en harmonie avec les objectifs du millénaire en eau potable et en assainissement et avec les préoccupations des populations, exprimées dans leur Plan Local de Développement (PLD).

**Le chef du service régional
de l'assainissement**



**Le chef de la division régionale
de l'hydraulique**



République du Sénégal
Région de Ziguinchor
Département de Ziguinchor
Arrondissement de Nyassia
Communauté Rurale d'Enampore
Tél. : 33 993 00 18

N° 012/CRE/ANY

Analyse : Délibération portant adoption du Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA) de la Communauté Rurale d'Enampore

Le Conseil Rural d'Enampore,

Vu la constitution,

Vu la loi 72-02 du 01 février 1972 relative à l'administration territoriale et locale modifiée

Vu la loi 96-06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales,

Vu la loi 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales ;

Vu le procès verbal N° 02 portant élection du PCR et des Vices PCR en date du 09 Avril 2009

Vu le procès verbal de délibération N° 010 en date du 27 Octobre 2010.

DELIBERE

Article premier : Est adopté le Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement de la Communauté Rurale d'Enampore.

Article 2 : La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Enampore le 27 Octobre 2010

Le Président du Conseil Rural

Séga MANGA



REPUBLIQUE DU SENEGAL
REGION DE ZIGUINCHOR
DEPARTEMENT DE ZIGUINCHOR
ARRONDISSEMENT DE NYASSIA

N° 019 /A.NY.

ANALYSE : Arrêté portant approbation de la
délibération N° 12/CR.EN./ANY
du 27 octobre 2010

LE SOUS-PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE NYASSIA

- VU** la constitution,
VU le code des collectivités locales,
VU la loi 72.02 du 1^{er} février 1972 portant organisation de l'administration
Territoriale, modifiée ;
VU le décret 72-636 du 29 mai 1972 relatif aux attributions des chefs de
circonscription administrative et des chefs de village, modifié ;
VU le décret 2009.518 du 18 juin 2009 portant nomination du sous-préfet
de l'Arrondissement de Nyassia ;
VU le procès verbal de délibération N° 10/C.R.EN./ANY en date du 27 octobre
2010 du conseil rural d'Enampore portant adoption du plan local
d'hydraulique et d'assainissement ;

ARRETE

ARTICLE PRIMIER : Est approuvé le premier Plan Local d'hydraulique et
d'assainissement (PLHA) de la communauté rurale d'Enampor.

Artcle2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout ou
besoin sera.

Nyassia le 03 Décembre 2010

AMPLIATIONS :

- MINT
- MDCL
- GRZ
- PDZ
- PCR ENAMPOR
- MSA ✕
- ARCH./CHRONO.

Le Sous-Prefet

AMADOU GOUDIABY